



COMMUNICANTES



Bulletin de la Fraternité Saint-Pierre dans l'Archidiocèse de Lyon

—
Collégiale Saint-Just

Numéro 164 – Novembre 2023 – 1 euro



« VIDONS LE PURGATOIRE ! »

« Seigneur, exaucez les prières que nous vous adresserons chaque jour de ce mois pour la consolation de nos frères les morts, et procurez-leur un lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix ! Ecoutez aussi la prière que ces âmes du purgatoire vous adresseront pour nous, afin que nous obtenions désormais, par leur entremise, les grâces que nous vous aurons demandées. »

L'origine du mois des morts remonte jusqu'à la loi ancienne, jusqu'au peuple d'Israël. Ce peuple, en effet, qui seul possédait alors le véritable esprit de Dieu, ne se contentait pas de proclamer dans ses livres inspirés que c'était une simple et salutaire pensée de prier pour les morts, mais il voulut encore régler le temps

et la durée de cette prière. C'est pourquoi il fut établi que le deuil ne serait achevé, dans chaque famille, que lorsque chaque mort aurait été pleuré pendant un mois entier. Ainsi, après le trépas du patriarche Jacob, ses fils le pleurèrent et firent des prières pendant trente jours.



Encouragés par une pratique si ancienne et si autorisée, la piété des fidèles a consacré un mois entier au soulagement des âmes du purgatoire. Et comme l'Eglise célèbre la commémoration de tous les fidèles trépassés le deuxième jour de novembre, ce mois a semblé le plus convenable pour cette dévotion. Le mois des âmes du purgatoire, recommandé par les Souverains Pontifes, enrichi de faveurs spirituelles, est célébré publiquement par un grand nombre de communautés religieuses et de paroisses chrétiennes.

Saluez avec bonheur l'aurore de ce mois qui répond admirablement aux besoins de votre cœur. Il va nous rappeler les souvenirs les plus tendres de la famille, les promesses les plus sacrées, les adieux les plus touchants. Il va développer votre compassion en faveur de frères et d'amis qui doivent vous être d'autant plus chers, qu'ils sont souffrants et malheureux. Oui, la dignité de ces âmes infortunées, la rigueur de leurs peines, leur impuissance à se secourir elles – mêmes, la Gloire de Dieu, votre intérêt personnel enfin, tout vous presse de les visiter et de leur venir en aide, chaque jour de ce mois. C'est par excellence le mois de la charité et de la reconnaissance, le mois des vivants et des morts, le mois véritablement libérateur ! Enthousiasmée par ces motifs, une Sainte s'écriait en commençant les exercices du mois de novembre : « vidons le purgatoire ! » Ayez à cœur de soulager beaucoup d'âmes du purgatoire pendant ce mois de bénédictions qui leur est consacré ! N'oubliez pas ce devoir.

abbé Berlioux

*Un Mois avec nos amis, les âmes du Purgatoire :
les connaître, les prier, les délivrer*

INDULGENCES POUR LES AMES DU PURGATOIRE

Une indulgence plénière, applicable seulement aux âmes du Purgatoire, est accordée au fidèle qui :

- entre le 1er et le 8 novembre, visite un cimetière et prie pour les défunts
- le 2 novembre, visite pieusement une église et y récite le Pater et le Credo.

Rappels :

L'indulgence est la remise (plénière ou partielle) devant Dieu de la peine temporelle due pour les péchés déjà effacés quant à la faute par la confession, que le fidèle, bien disposé et à certaines conditions déterminées, reçoit par l'intervention de l'Eglise. Il revient en effet à l'Eglise, en tant que ministre de la rédemption, de distribuer et d'appliquer avec autorité le trésor des satisfactions du Christ et des saints.

Pour gagner une indulgence plénière (une seule par jour), en plus de l'état de grâce et d'exclure toute affection au péché, même véniel, il est requis d'accomplir l'œuvre indulgenciée et de remplir les trois conditions suivantes : confession sacramentelle (8 jours avant ou 8 jours après), communion eucharistique, prières aux intentions du Souverain Pontife (par exemple un Pater et un Ave).



CHRONIQUE DE LA COMMUNAUTE

OCTOBRE 2023

Vendredi 6, samedi 7 et dimanche 8 octobre

Environ 25 pères de famille de la communauté, de tous âges, se rendent en pèlerinage au sanctuaire de Saint-Joseph à Cotignac. Leur marche les fait passer par la Sainte-Baume où la messe est célébrée par l'aumônier dans la grotte où sainte Marie-Madeleine passa 30 ans de sa vie.

Samedi 14 octobre

Le collège Saints François et Jacinthe de Fatima fête ses 20 ans. Une messe d'action de grâce est célébrée à l'église Saint Pierre de Vaise, puis un déjeuner festif, des discours et un concert donné par la maîtrise du collège marquent cette journée. De nombreux anciens élèves retrouvent momentanément cet établissement hors contrat.

Mercredi 18 octobre

Fête de Saint Luc. Afin de célébrer le 35^{ème} anniversaire de l'érection canonique de la Fraternité Sacerdotale Saint Pierre, une messe solennelle est chantée à Saint Just.

Du mardi 24 au vendredi 27 octobre

La session annuelle de la Fraternité Sacerdotale Saint Pierre réunit tous les prêtres du district de France à Sées, pour quelques journées fraternelles.

abbé Donatien Viot, fssp.



SE METTRE AU SERVICE DE DIEU : LA PRIERE

La vertu de religion c'est rendre à Dieu tout ce qu'on Lui doit, un culte (=prendre soin), des honneurs, de l'adoration.

St Thomas d'Aquin découpe les actes de la vertu de religion en deux parties : les actes intérieurs, et les actes extérieurs. En accomplissant ces actes, on règle notre relation à Dieu. En faisant une gémuflexion (acte de révérence), je reconnais la supériorité de Dieu.

Une partie des actes intérieurs sera étudiée aujourd'hui, les actes extérieurs le seront plus tard.

Aujourd'hui nous parlons de la prière. C'est un des plus beaux thèmes de notre religion. Le Bon Dieu nous donne la Vie éternelle, nous permet de vivre la vie divine, par deux moyens : les sacrements et la prière. Les sacrements sont un moyen certain d'avoir la grâce. Quand je me confesse, je suis sûr d'avoir reçu la grâce. Quand je prie, un peu moins. Pourtant, la prière est encore plus importante que les sacrements, car elle prépare l'âme et assure ensuite la culture de la grâce en nos âmes.

Pourtant souvent le confesseur entend : mon père, je n'ai pas le temps de prier. Ou bien, je n'ai pas pris le temps. Je n'arrive pas à persévérer. On sait que c'est important, mais on n'aime pas assez prier. Souvent, c'est parce qu'on ne sait pas vraiment ce que c'est que la prière.

Pour nous montrer l'importance de ce sujet, voici quelques citations de saints et d'auteur :

- « Celui qui prie se sauve certainement, celui qui ne prie pas se damne certainement » St Alphonse de Liguori
- « Un homme vaut la qualité de sa prière » St Augustin
- « La foi s'échappe quand on cesse de joindre les mains » La Varende

Avant d'étudier la prière en tant que telle (et donc la définir), st Thomas étudie ce qu'il appelle la dévotion. Aujourd'hui, quand on dit un dévot ou une dévote,

on a en tête le parti dévots sous Louis XIV, avec le Tartuffe de Molière, ou bien la dévote est cette grand-mère bigote avec sa permanente qui passe sa journée à l'église. Non. La dévotion est magnifique. Elle est une grande chose.

1. La dévotion

1.1 Étymologie :

Elle vient du mot *devodendo* qui signifie : dévouer. Un dévot est quelqu'un qui se voue à Dieu. être dévoué à une cause c'est livrer sa personne dans un assujettissement total : ex : un médecin qui dit : « je me suis dévoué à tel malade » : on comprend qu'il a passé son énergie à guérir et accompagner ce malade.

1.2 Définition :

C'est la volonté à se livrer promptement dans le service de Dieu.
Vouloir avec promptitude (être prêt, au taquet) accomplir le service de Dieu.
C'est donc un acte spécial de la volonté.

1.3 Explications :

On fait offrande de soi-même faite à Dieu pour le servir. C'est un acte de la volonté. Or quand je veux quelque chose, c'est que j'y trouve quelque chose à aimer (nourriture, effort physique, étude...). La volonté se met en mouvement par amour. La dévotion concerne l'affection qu'on porte à Dieu.

Mais est-ce que c'est vraiment un acte de religion ? On a vu que la religion était une partie de la vertu de justice (=rendre à chacun ce qu'on lui doit, et ici, rendre à Dieu ce qu'on lui doit). Or avec la dévotion, on voit que c'est l'amour, donc la charité, pas la justice.

En fait, si j'aime Dieu, et que j'ai de la dévotion en moi, alors je veux vouloir et accomplir le droit de celui que j'aime. J'aime un ami, je veux qu'il soit respecté. Idem pour Dieu. La dévotion c'est tenir sa volonté à faire le service de Dieu. Or le service de Dieu, c'est ce que règle la vertu de religion (les rapports entre Dieu et nous). Donc oui la dévotion et la religion regardent la même chose : les actes du service de Dieu.

1.4 Croissance et progrès de la dévotion

La dévotion a pour cause la contemplation ou la méditation nous dit st Thomas. Les objectants avaient pourtant relevé des contre arguments intéressants :

- Méditations subtiles de l'intelligence empêchent l'affection
- Ça voudrait dire que si on contemple un objet élevé (la ste Trinité) alors on aurait plus de dévotion, mais on voit bien que la Passion du Christ permet mieux de s'unir à Dieu et de chercher à bien le servir

La cause extérieure et principale de la dévotion (cette volonté à se livrer promptement au service de Dieu) c'est Dieu. On a besoin de lui pour avoir l'intention volontaire de ne rien préférer à Dieu, qui suppose l'amour de Dieu par-dessus tout à un degrés que les la grâce nous permet. La charité est donnée par Dieu seul, et elle est un moteur.

La cause intérieure de la dévotion c'est nous en revanche : c'est la méditation ou contemplation. La dévotion est un acte de la volonté a-t-on dit, et la volonté vient du bien perçu par l'intelligence. La méditation fait naître en nous cette conviction qu'on doit se livrer au service divin :

- On considère la bonté divine et ses bienfaits
- Nous-mêmes on regarde nos déficiences et l'appui nécessaire sur Dieu

St Thomas répond aux objections : nous atteignons l'amour divin par ce qui est visible (c'est notre manière de connaître, du visible à l'invisible). Donc l'Humanité du Christ et sa Passion nous guident vers son Amour infini.

2. La prière

La prière suit donc la dévotion. On veut se livrer au service de Dieu car on a vu ses bienfaits, sa grandeur, on a nourri cette affection, et le premier pas dans le service de Dieu sera celui de la prière.

2.1 Est-ce que c'est un acte de l'affectivité ?

On pourrait croire que oui. La prière nous unit à Dieu, or c'est l'amour qui unit, donc la prière est amour.

St Thomas pourtant cite st Isidore en attribuant à *orare* l'étymologie suivante : *oris ratio* : raison de la bouche, une raison formulée. La raison c'est ce qui permet de comprendre quelque chose : « Pourquoi t'as fait ça ? Pour quelle raison ? »

Dans l'homme il y a 2 sortes de raison (dans notre intelligence) : la raison spéculative (« je connais ce qui existe »), et la raison pratique (« je connais et je vais faire quelque chose »). La raison pratique ajoute un pouvoir de causer quelque chose.

Notre raison humaine peut être contraignante :

- Elle peut commander : ma raison commande à mon bras de se lever, ou bien commande à quelqu'un qui m'est inférieur (le papa pour son enfant).
- Elle peut prier quelqu'un de faire chose : quand la chose qu'on voudrait ne nous est pas soumise, mais dépend d'un égal ou d'un supérieur : je ne commande pas à mon chef, je le prie de faire...

2.2 Convenances de la prière

Quand St Thomas demande s'il est convenable, c'est une façon de demander le pourquoi ? Donc traduisons ici : Pourquoi prier Dieu ? Il note 3 erreurs :

- Les affaires humaines ne dépendent pas de la providence de Dieu
- Tout, dont les choses humaines, se produit en suivant une chaîne nécessaire d'événements : le destin, la fatalité, l'influence des astres...
- La Providence peut varier dans ce qu'elle veut, et donc quand on prie c'est pour faire changer d'avis le Bon Dieu.

Voici la réponse à cette question : Pourquoi prier ?

- La Providence de Dieu a établi (décidé) que tel ou tel effet sera produit, et elle détermine ensuite par quelle cause cet effet sera produit.
- Or, l'activité humaine a son efficacité propre (cf. la raison pratique peut causer des choses) et nous pouvons la mettre au rang des causes.

- Si l'homme doit agir, ce n'est pas pour changer un ordre divinement établi, mais c'est car c'est requis à la réalisation de certains effets que Dieu a voulu faire dépendre d'eux.
- Nous prions pour obtenir ce que Dieu a décidé d'accomplir par le moyen de la prière de ses amis.

De plus, nous prions aussi non pas pour que Dieu découvre nos besoins, mais pour que nous comprenions bien ce dont on a besoin et qu'il peut nous le donner.

Ainsi pourquoi prier alors que Dieu sait tout ? Car Dieu a voulu nous associer à son gouvernement du monde. **En priant, nous régnons avec Lui.**

2.3 En quoi la prière est-elle un acte de la vertu de religion ?

La vertu de religion rend à Dieu ce qu'on lui doit, adoration, honneurs, glorification. En quoi la prière lui rend-elle honneurs et gloire ? Parce qu'on reconnaît sa supériorité, sa paternité, qu'on a besoin objectivement de lui.

Et st Thomas note que prier, c'est transmettre son esprit à Dieu comme un cadeau.

2.4 Devons-nous prier Dieu seul ?

Il y a deux façons d'adresser une requête à quelqu'un :

- Soit on lui demande d'accomplir lui-même ce qu'on désire : là on s'adresse à Dieu seul
- Soit on nous fait obtenir ce qu'on désire : on passe par un médiateur : prière aux saints

Nous attendons des saints non pas qu'ils fassent connaître à Dieu notre demande, mais qu'ils obtiennent la faveur demandée grâce à leur intercession et leurs mérites.

2.5 Doit-on demander des choses précises à Dieu ?

Le Christ là fait dans le Pater, il y a 7 demandes, donc oui, il faut demander des choses précises.

On pourrait se dire, Dieu sait tout, alors on demande juste qu'il soit bienveillant ! Mais non, il est important pour nous aider à aimer ce qu'on demande de les demander avec précisions si ce qu'on veut est bon à notre salut. Même avoir le permis de conduire !

2.6 Doit-on demander des biens temporels ?

On pourrait se dire aussi, Dieu ne regarde que les choses spirituelles qui concernent notre salut, donc pas des choses matérielles. Et puis le Christ dit bien : *Cherchez le Royaume des Cieux, le reste vous sera donné en surcroît.*

Pourtant, st Augustin écrit à une femme sur la prière : on peut demander dans la prière tout ce qu'on est en droit de désirer.

Et les biens temporels sont légitimes comme des secours qui nous aident à notre béatitude (=bonheur). St Augustin précise : se comporter convenablement suivant son rang et n'être point à charge de ceux avec qui on doit vivre.

2.7 Est-ce qu'on doit prier pour autrui, et pour ses ennemis ?

La charité requiert qu'on veuille le bien des biens, autant que notre bien propre. Pour les ennemis c'est même demandé en particulier par le Christ : *Priez pour ceux qui vous calomnient et vous persécutent* (Mt 5, 44).

Que doit-on aimer chez notre ennemi ? Ce qui vient de la nature, pas le mal qu'il fait. Il faut les aimer en général, mais pas de façon spéciale en particulier. Il faut vis-à-vis d'eux tenter de maintenir son cœur dans une bonne disposition : on doit se tenir prêt à secourir un ennemi en cas de nécessité s'il demande pardon.

Porter un amour spécial à ses ennemis relève de la perfection (le Christ, les grands saints...).

Prier pour eux en général et obligatoire, mais pour un en particulier c'est dans la perfection chrétienne.

Il est légitime de combattre ses ennemis pour qu'ils cessent de pécher ; c'est assurer leur bien et celui des autres. Il est permis de demander des maux temporels qui serviront à les corriger.

Si vous voulez être heureux un jour, vengez-vous, si vous voulez être heureux toujours, pardonnez. (Lacordaire).

2.8 Les saints du Ciel prient-ils pour nous ?

Oui car c'est la charité qui fait prier pour autrui. Elle est plus parfaite chez eux, ils prient donc pour nous, pèlerins de la terre.

2.9 Doit-on prier avec attention et continuellement ?

On peut « faire attention » de 3 manières :

- 1- Aux mots eux-mêmes
- 2- Au sens des mots
- 3- A Dieu (c'est accessible à tous)

Donc prière des enfants, même s'ils ne comprennent pas tout, est une bonne prière.

Il est difficile de se tenir attentif, mais on se bat pour être attentif à celui à qui on parle.

Ensuite, *il faut prier sans relâche* nous dit le Christ (Lc 18, 1). C'est impossible ! Nous avons d'autres occupations dans la journée.

En effet, alors revenons à la distinction virtuel et actuel.

On peut considérer la prière soit en elle-même soit dans sa cause.

- En sa cause, c'est le désir de la charité qui nous fait prier. Et ce désir peut être actuel (en ce moment je veux), ou bien virtuel (sa vertu, sa force demeure même si on n'y pense plus).
- En elle-même : on peut pas prier tout le temps, donc il y a des moments dans la journée (matin, soir, ou bien les heures de l'office)>

Le prolongement de la prière ne consiste pas à demander de multiples choses, mais à s'attacher continuellement à l'objet d'un unique désir.

L'Église fait prier le matin surtout, car l'esprit est plus léger !

2.10 La prière des pécheurs est-elle efficace devant Dieu ?

Regardons la prière du publicain, ou du bon larron. Oui elle a de la valeur.

Dans le pécheur, il y a deux choses à considérer :

- La nature que Dieu aime
- Le péché qu'Il déteste

Si dans sa prière, le pécheur en tant que pécheur demande des mauvaises choses qui suivent ses désirs coupables, Dieu lui fait miséricorde en ne l'exauçant pas. Si dans la prière le pécheur prie sous l'inspiration d'un bon désir de la nature, Dieu l'exauce : non par justice (il n'a aucun mérite), mais par pure miséricorde.

2.11 Comment être exaucé ?

St Thomas relève 4 conditions :

- 1- Demander pour soi
- 2- ce qui est nécessaire au salut éternel
- 3- avec piété
- 4- avec persévérance.

Conclusion : Prier pour vivre !

La prière est donc nécessaire au sens, on ne peut pas faire sans. Elle est la respiration de notre âme. Elle mène à Dieu donc à la vie éternelle.

Dieu est le grand présent, à nous de nous rendre présent à Lui.

Quand on a dit « Jésus », on a commencé à prier (J-P II).

Que fuyez- vous donc ainsi, imbéciles? Hélas, c'est vous que vous fuyez, vous-mêmes – chacun de vous se fuit soi-même, comme s'il espérait courir assez vite pour sortir enfin de sa gaine de peau... On ne comprend absolument rien à la civilisation moderne si l'on n'admet pas d'abord qu'elle est une conspiration universelle contre toute espèce de vie intérieure. (Bernanos, La France contre les robots)

abbé Hubert Lion, fssp.



ORDO LITURGIQUE

NOVEMBRE 2023



Mercredi 1^{er} Novembre
Toussaint, 1^{ère} classe, Blanc

Jeudi 2 novembre
Commémoration de tous les Fidèles Défunts, 1^{ère} classe, Noir

Vendredi 3 novembre : Saint Genès, évêque de Lyon, 3^{ème} classe, Blanc

Samedi 4 novembre : Saint Charles Borromée, évêque et confesseur, 3^{ème} classe, Blanc

Dimanche 5 novembre
23^{ème} dimanche après la Pentecôte, 2^{ème} classe, Vert

Lundi 6 novembre : de la Férie, 4^{ème} classe, Vert

Mardi 7 novembre : de la Férie, 4^{ème} classe, Vert

Mercredi 8 novembre : de la Férie, 4^{ème} classe, Vert

Jeudi 9 novembre : Dédicace de la Basilique du Latran, 2^{ème} classe, Blanc

Vendredi 10 novembre : Saint André Avellin, confesseur, 3^{ème} classe, Blanc

Samedi 11 novembre : Saint Martin, évêque et confesseur, 3^{ème} classe, Blanc

Dimanche 12 novembre
5^e Dimanche après l'Épiphanie, Transféré, 2^{ème} classe, Vert

Lundi 13 novembre : Saint Didace, confesseur, 3^{ème} classe, Blanc

Mardi 14 novembre : Saint Josaphat, évêque et martyr, 3ème classe, Rouge
Mercredi 15 novembre : Saint Albert le Grand, évêque, confesseur et docteur,
3ème classe, Blanc
Jeudi 16 novembre : Sainte Gertrude, vierge, 3ème classe, Blanc
Vendredi 17 novembre : Saint Grégoire le Thaumaturge, évêque et confesseur,
3ème classe, Blanc
Samedi 18 novembre : Dédicace des Basiliques de Saint-Pierre et de Saint-
Paul, 3ème classe, Blanc

Dimanche 19 novembre

6e Dimanche après l'Épiphanie, Transféré, 2ème classe, Vert

Lundi 20 novembre : Saint Félix de Valois, confesseur, 3ème classe, Blanc
Mardi 21 novembre : Présentation de la sainte Vierge au Temple, 2ème classe,
Blanc
Mercredi 22 novembre : Sainte Cécile, vierge et martyre, 3ème classe, Rouge
Jeudi 23 novembre : Saint Clément 1er Pape et martyr, 3ème classe, Rouge
Vendredi 24 novembre : Saint Jean de la Croix, confesseur et docteur, 3ème
classe, Blanc
Samedi 25 novembre : Sainte Catherine, vierge et martyre, 3ème classe, Rouge

Dimanche 26 novembre

24e et dernier dimanche après la Pentecôte, 2ème classe, Vert

Lundi 27 novembre : de la Férie, 4ème classe, Vert
Mardi 28 novembre : de la Férie, 4ème classe, Vert
Mercredi 29 novembre : de la Férie, 4ème classe, Vert
Jeudi 30 novembre : Saint André Apôtre, 2ème classe, Rouge
Vendredi 1 décembre : de la Férie, 4ème classe, Vert
Samedi 2 décembre : Sainte Bibiane, vierge et martyre, 3ème classe, Rouge

Dimanche 3 décembre

1er dimanche de l'Avent, 1ère classe, Violet

NAPLES A PARIS

En ce moment, se tient au musée du Louvre à Paris une exposition importante d'une soixantaine des plus grands chefs-d'œuvre du musée napolitain de Capodimonte (peintures, dessins et objets d'art). Ce musée est situé dans la Reggia (c'est-à-dire le palais) qui était l'ancien pavillon de chasse des Bourbon, famille ayant régné sur le royaume de Naples entre 1734 et 1861. Il s'agit d'un des plus grands musées d'Italie et de l'une des plus importantes pinacothèques (musée de peintures) d'Europe, tant par le nombre impressionnant que par la qualité exceptionnelle des œuvres conservées. Capodimonte est aussi l'un des seuls musées d'Italie dont les collections, rassemblées par les grandes familles régnantes de Naples, permettent de représenter l'ensemble des écoles de la peinture des différentes provinces italiennes. Il abrite également le deuxième cabinet de dessins d'Italie après celui du musée des Offices à Florence, ainsi qu'un ensemble remarquable de porcelaines.

Au Louvre, les œuvres provenant de Naples sont présentées dans trois endroits distincts, le salon carré, la grande galerie et la salle Rosa. Les conservateurs du musée du Louvre comme ceux de Capodimonte ont souhaité que les chefs-d'œuvre de ce dernier musée répondent à ceux du premier, pour présenter un face à face exceptionnelle d'œuvres de premier plan, couvrant une vaste période s'étendant du XV^{ème} au XVII^{ème} siècle.

Parmi les trente-trois tableaux de Capodimonte, on trouve des œuvres de grands maîtres italiens déjà très présents au Louvre (Titien, Caravage, Carrache, Guido Reni), mais aussi des œuvres d'artistes peu ou pas représentées (par exemple cette magnifique *Crucifixion* de Masaccio, artiste majeur de la Renaissance florentine mais absent des collections du Louvre). C'est aussi l'occasion de découvrir un grand tableau sacré de Giovanni Bellini, peintre vénitien, *La Transfiguration*, dont le Louvre ne possède pas d'équivalent, ou encore trois des plus magnifiques tableaux de Parmigianino, dont la célèbre et mystérieuse *Antéa*.

L'exposition du Louvre a permis pendant quelques semaines de découvrir les collections de cartons, c'est-à-dire de dessins préparatoires pour des fresques ou des tapisseries, que le musée de Capodimonte possède. Le Cabinet des Dessins et des Estampes de Capodimonte, riche de 30000 pièces, a été constitué initialement par Fulvio Orsini, humaniste, grand érudit et bibliothécaire du cardinal Alessandro Farnèse, « neveu » du pape Paul III. Orsini constitua la première collection au monde constituée autour de dessins d'étude et de dessins préparatoires. Cette approche nouvelle et révolutionnaire lui fera acquérir quatre fabuleux cartons de la main de Raphaël et de Michel-Ange.

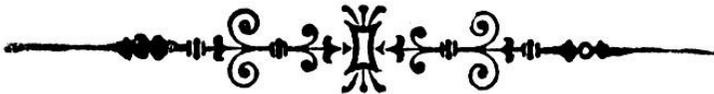
Ces œuvres rarissimes ont été présentées au début de l'exposition (elles n'ont pas pu l'être longtemps à cause de leur fragilité) en dialogue avec de célèbres cartons conservés au Cabinet des Dessins du Louvre comme la *Sainte Catherine* de Raphaël ou encore le carton de *La Modération* de Giulio Romano, le plus proche élève et collaborateur de Raphaël.

Outre les objets d'art, en particulier les impressionnantes porcelaines et l'incroyable cassette Farnèse, l'un des aspects selon nous le plus spectaculaire de cette exposition est la présentation de chefs-d'œuvre de l'école de peinture de Naples, peu représentée en France, mais qui a des qualités de colorisme et de clair-obscur caravagesque unique.



Attardons-nous donc sur une œuvre extraordinaire qui date des environs de 1640 : la *Sainte Agathe* de Francesco Guarino, qui était conservée dans les appartements du prieur de la chartreuse de San Martino, monastère situé au sommet d'une colline qui surplombe la baie et la ville de Naples. On sait que le martyr de sainte Agathe, particulièrement cruel, a été d'avoir les seins tranchés. On voit dans cette œuvre si économe de moyens combien, à l'opposé de tout voyeurisme, c'est la noblesse et la dignité de la sainte qui attire l'œil du spectateur, alors que les yeux rougis et courageux de sainte Agathe contrastent avec ce geste pudique, essayant de cacher l'affreuse plaie, que seules quelques discrètes taches de sang sur le vêtement rappellent. Il y a véritablement là toute la noblesse et la force de la peinture napolitaine du XVII^{ème} siècle, dont l'exposition du Louvre rend un bel hommage.

abbé Jean-Cyrille Sow, fssp.



CAUSERIE SUR L'ÉDUCATION ET LA PEDAGOGIE

1/3

Première partie

Pour des parents chrétiens, la grande préoccupation est de conduire leurs enfants au ciel, ou du moins de les mettre dans la capacité de choisir les moyens de faire leur salut. Quelle grande responsabilité ! Elle peut être source d'angoisse, mais heureusement nous la portons avec la grâce : celle du mariage et celle qui renouvelle nos forces par la réception des sacrements.

L'enjeu est immense et faibles sont les forces humaines. Pourtant il est une pédagogie qui a fait ses preuves depuis des siècles : celle de l'Église. C'est dans

ce trésor que les parents chrétiens ont à puiser pour trouver les conseils nécessaires pour mener à bien leur tâche.

Ce siècle est difficile? La société occidentale n'aide pas les familles? Mais est-il une période de l'Histoire où l'éducation des enfants a été facile? Une première certitude, c'est que les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants.¹ Cela implique de beaux et grands devoirs sur lesquels nous reviendrons. Mais la famille étant une société imparfaite, dans le sens qu'elle ne dispose pas de tous les moyens pour atteindre sa propre fin, les parents ont recours à l'aide d'éducateurs pour élever leurs enfants : Ils leur confient, ils donnent leur confiance à ces auxiliaires afin d'assurer au mieux l'éducation de leur progéniture. Il s'agit d'un service commun, d'une libre collaboration entre parents et éducateurs, soit que ceux-ci aient reçu leur mandat de l'Église, qui est Mère et Maîtresse des âmes des fidèles, soit qu'ils exercent leur liberté de chrétiens, sous le regard de leurs pasteurs légitimes.



¹ *Les parents, parce qu'ils ont donné la vie à leurs enfants, ont la très grave obligation de les élever et, à ce titre, doivent être reconnus comme leurs premiers et principaux éducateurs. Le rôle éducatif des parents est d'une telle importance que, en cas de défaillance de leur part, il peut difficilement être suppléé. C'est aux parents, en effet, de créer une atmosphère familiale, animée par l'amour et le respect envers Dieu et les hommes, telle qu'elle favorise l'éducation totale, personnelle et sociale, de leurs enfants. La famille est donc la première école des vertus sociales nécessaires à toute société. Mais c'est surtout dans la famille chrétienne, riche des grâces et des exigences du sacrement de mariage, que dès leur plus jeune âge les enfants doivent, conformément à la foi reçue au baptême, apprendre à découvrir Dieu et à l'honorer ainsi qu'à aimer le prochain ; c'est là qu'ils font la première expérience de l'Église et de l'authentique vie humaine en société ; c'est par la famille qu'ils sont peu à peu introduits dans la communauté des hommes et dans le Peuple de Dieu. Que les parents mesurent donc bien l'importance d'une famille vraiment chrétienne dans la vie et le progrès du Peuple de Dieu lui-même. (Vatican II).*

Le rôle propre des parents est de « faire grandir les enfants chaque jour, et en toute chose, par la force de leur baptême, dans le Christ, leur Tête, à la gloire de la Sainte Trinité ». Parce que l'éducation chrétienne se situe au niveau divin et trinitaire, c'est l'Eglise qui est le guide suprême. C'est elle qui nous indique le chemin à suivre pour faire monter les intelligences, les âmes et les cœurs vers cette montagne qui est le Christ, vers cette Vérité qui est en même temps Vie et vie surabondante : « Je suis le chemin, la Vérité, et la Vie » a dit de Lui-même Notre Seigneur. Ce que nous dit l'Eglise, c'est que l'éducation est d'abord formation de l'intelligence. Et celle-ci est faite pour la vérité. Saint Thomas d'Aquin le rappelle : « Il ne faut chercher la félicité ultime que dans une opération de l'intelligence, puisque nul désir ne peut porter si haut que celui de connaître la vérité. » Parce que l'homme est doué de raison et que la raison (ou intelligence) est ordonnée au vrai, la dignité première et essentielle de la personne réside dans la connaissance de la vérité et dans l'adhésion à cette vérité. Il est bon, pour un père de famille de savoir dire à son enfant : « continue à bien travailler pour être dans le vrai » et non seulement « pour avoir une bonne note ! »

Mener des enfants au statut d'homme complet, c'est les rendre capables d'agir et de poser des actes humains, à savoir des actes libres et la liberté n'existe que dans et par la vérité. Mais allons plus loin : depuis le péché d'Adam, la vérité pleine et entière ne s'atteint de façon complète et permanente que par la grâce : « il n'est d'homme que le chrétien » dit Pascal. C'est pourquoi l'éducation que donnent les parents chrétiens doit comprendre en bonne part la formation religieuse, catéchétique et liturgique : « *la participation active à la liturgie de l'Église est la source première et indispensable du véritable esprit chrétien* » dit Saint Pie X.

Pour autant, cette vérité ne peut être imposée par la force, même si l'éducation, malgré tout ce que l'on peut entendre là-dessus, est d'abord directive, ce qu'il ne faut pas comprendre comme privation de liberté. « La liberté est le pouvoir de choisir » dit le Larousse. Choisir quoi ? Un bien, évidemment, ou ce qui paraît tel. Ainsi, éduquer, c'est apprendre à nos enfants à choisir ... le bien. A

comprendre que la liberté n'est pas une autonomie absolue, une indépendance totale. La liberté est relative à des biens qui la dépassent : l'UN, le VRAI, le BIEN, le BEAU. Voilà nommées les réalités qui fondent toute la personnalité du jeune chrétien. C'est la recherche de ces transcendants qui construit la liberté de vos enfants et non une quête sans frein d'une liberté qui se veut fondement des valeurs de la vie, qui décide du bien et du mal, ce qui est le péché d'origine.

La liberté n'est pas le fondement de la dignité de la personne humaine, fondement de ce qui fera de nos enfants un homme, ou une femme, accompli.

Liberté, Vérité, grâce du Christ sont les trois notions que saint Jean Paul II avait développées dans son encyclique *Veritatis Splendor* (1993), toujours d'actualité pour des éducateurs.

« Mettre les âmes dans la vérité, c'est la plus grande charité » écrivait M. l'abbé Berto. Cependant, l'enseignement reçu n'est bien accueilli que lorsqu'il débouche dans des actes, lorsqu'il est mis en pratique. Les enfants ont besoin de certitudes, les enfants ont besoin d'une continuité dans le service des belles exigences chrétiennes. Ils ont besoin de savoir que vous les soutenez dans leurs efforts d'application et de persévérance, et qu'en toute vérité vous ne permettez pas qu'ils rendent un travail inachevé ou bâclé, qui n'atteindrait pas le vrai et ce qu'on attend d'eux. L'éducation chrétienne entretient un climat qui favorise l'accord des intelligences et des volontés aux exigences de la sainteté de Dieu et cela principalement dans les domaines de la charité (âme), de la pureté (corps), et de l'amour de la vérité (esprit). Un projet d'éducation chrétienne s'efforce donc d'ouvrir les intelligences à la vérité, de former le jugement des jeunes gens afin de leur permettre, comme disait Pie XII : « d'apprécier à leur juste valeur les personnes et les choses sans se laisser influencer et troubler par des apparences fallacieuses, par l'emportement ou la mollesse, par les courants d'opinion ». Le projet d'éducation chrétienne s'efforce encore d'orienter le cœur vers tout ce qui est beau et bon et enfin de rendre nos enfants heureux.

Le CEC rappelle qu'il existe un lien entre la pureté du cœur, du corps et de la foi et c'est pourquoi, dans un monde où seule compte la sincérité et où l'on ne craint pas de tout dévoiler des sentiments de tous pour faire choc, apprenons à nos enfants qu'il existe une pudeur des sentiments aussi bien que des corps. La pudeur inspire une manière de vivre qui permet de résister aux sollicitations de la mode et à la pression des idéologies dominantes. (...). Cette éducation s'appuie sur la prière (en famille !), car la pureté du cœur est un don de Dieu. »

Si les parents et les éducateurs parviennent à faire monter leurs enfants selon cet idéal chrétien, dans le service libre de la Vérité, le monde pourra reconnaître en eux des « enfants de lumière ».

A suivre.

Théophrasta



REGARDS SUR LA VIE A SAINT-JUST AUX XVIIIE ET XVIIIIE SIECLES

D'APRES LES REGISTRES PAROISSIAUX

Les actes contenus dans les anciens registres paroissiaux ne sont pas toujours faciles à lire, tant l'écriture est souvent maladroite, l'orthographe relâchée ou tout simplement ignorée, la grammaire mise à mal. Ils sont pourtant une mine de renseignements pour qui veut s'intéresser à la vie de ceux, si nombreux, qui nous ont précédés, même si les traces laissées par la plupart d'entre eux sont minuscules. Un exemple original et même remarquable nous en est donné par la paroisse lyonnaise de Saint-Just, à la fois modeste et prestigieuse. Mieux la connaître à travers tous ceux qui sont passés en ces lieux, pour mieux les apprécier, tel est l'objet de cette étude réalisée avant tout à partir du dépouillement des actes de mariage et de baptême et complétée par certaines ressources documentaires et bibliographiques.

Une recherche précédente nous avait déjà donné l'occasion d'approcher la réalité humaine, sociale et religieuse de Saint-Just sous l'Ancien Régime, soit les règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, par le biais des actes de sépulture (La mort à Saint-Just au XVIIIe siècle d'après les registres paroissiaux). Les actes de mariage et de baptême, également conservés aux archives municipales de Lyon et numérisés¹, permettent d'aller plus avant dans la connaissance, sans qu'il soit permis toutefois de prétendre à l'exhaustivité.

Une famille parmi tant d'autres

La longue durée de la période d'observation et la stabilité relative de la population permettent d'aborder cette étude par l'exemple significatif d'une famille : celle de Pierre Moulin, vigneron, et d'Antoinette Charmette. Nous ne savons pas s'ils se sont mariés à Saint-Just – les actes de mariage ne sont disponibles que depuis 1659 – ni quand a eu lieu le mariage ni d'où proviennent les mariés ; toutefois, d'après la naissance de leur premier fils, nous pouvons penser que le mariage a eu lieu à la fin des années 1640. Sont disponibles par ailleurs leurs actes de sépulture, pour lui le 29 octobre 1682 à l'âge de soixante ans, pour elle le 22 janvier 1694 à l'âge de 65 ans, ce qui les fait naître tous deux dans les années 1620.

Les registres paroissiaux font état d'au moins neuf de leurs enfants :

- l'aîné semble être – sauf s'il y a eu un premier enfant né et mort précédemment - **Jacques**, né vers 1650, lui aussi vigneron, mort le 16 novembre 1723, marié ailleurs qu'à Saint-Just avec Jeanne Bergeon (morte le 24 mars 1735), père à son tour de dix enfants :
 - Nicolas, né le 24 août 1683
 - Pierre, né le 15 février 1686, marié le 24 novembre 1716 avec Marie Ballay, fille d'un vigneron

¹ Il s'agit de 23 registres conservés aux AML sous les cotes 1GG483 à 1GG505 pour la période 1566-1792. Nous ne retiendrons cependant que la période 1659-1792, pour laquelle les deux séries des mariages et des baptêmes peuvent être confrontées, ce qui représente tout de même plus de 2200 actes de mariage et de 9600 actes de baptême.

- Françoise, née le 5 novembre 1687, mariée le 12 octobre 1695 avec Jean Vacher, marchand à la Guillotière
- Charles, né le 6 septembre 1689
- Louis, né le 4 février 1692
- Claudine, née le 17 novembre 1694, mariée le 3 février 1722 avec Jean Lablatinière, marchand boucher à Vaise
- Étienne, née le 23 octobre 1696, mariée le 25 novembre 1727 avec Nicolas Virissel, laboureur
- Flory, né le 17 octobre 1698
- Louis, né le 13 avril 1701, mort le 15 août 1724 à l'âge de 23 ans
- Marie Thérèse, née le 7 mai 1704, morte le 21 septembre 1706 âgée de 2 ans
- Anne, née le 31 décembre 1659
- Charles, né le 17 mars 1661
- Antoine, né le 27 juin 1663, marié le 29 octobre 1685 avec Jeanne Sudy, fille d'un maître jardinier, mort le 19 novembre 1723 à l'âge de 60 ans
- Pierre qui a vécu 14 ans (10 avril 1666 – 6 avril 1680)
- Catherine, née le 17 octobre 1669
- un autre Pierre, né le 2 avril 1671, cerclier², marié le 30 janvier 1697 à Juif dans l'actuelle Saône-et-Loire avec Françoise Bert, fille d'un laboureur, père de dix enfants, mort le 29 décembre 1746 à Juif à l'âge de 75 ans
- **Hugues**, né le 14 mai 1673
- une autre Catherine qui n'a vécu que moins d'un mois (14 mai – 12 juin 1677)

Le cas d'**Hugues Mo(u)lin** retiendra notre attention. Voici son acte de baptême retranscrit exactement :

Ce 14e may 1673 a este baptise hugues ne le 11e dudt fils de Pierre Moulin vigneron et de anthoinette Chermet a este parrain sr hugues Rey Marchand horologier a lyon et marraine damlle Marguerite Didier dit laplace veufve de sr Guillaume bourcy par moy vicaire perpétuel de St Just de Lyon

² fabricant des anneaux retenant les douelles servant à l'assemblage des tonneaux

et son acte de mariage, retranscrit de la même manière :

Ce vingt cinquieme novembre mil six cent quatre vingt quinze apres les trois publications faites au prône de la messe parroissiale pendant trois dimanches consecutives dans lesquelles il ne s'y est presenté aucun empêchement civil et canonique je soussigné curé de St Just apres avoir instruit et interrogé sur les principes de nostre Religion et leurs obligations les nommés hugues molin originaire de St Just et habitant au dt lieu fils de pierre molin et d'Anthoinette Charmette dune part et Anthoinette Bruyas residante à St Just fille de feu Vincent Bruyas habitant de St George de Renain³ et de Luresse Mongein dautre part ay receu leur mutuel consentement et les ay solennelement conjoint en mariage et ce en presence des srs Flory Cady diacre et marguiller de chœur, Benoist perron marchand hostelier a Lyon barthelemy bonnet me cordonnier, benoist mongein marchand de vin qui tous ont esté presens au dt acte et ont signés exceptés le sr perron pour ne scavoir écrire et de ce enquis ensuite de quoi je leur ay donné la benediction nuptiale suivant la forme et les ceremonies observées par nostre mère Ste Eglise, les parties ont contractées le dixieme dudt par devant me

hugues moulin. f cady. Bonnet. Mongin. Giraudet curé de St Just de Lyon

Si les actes de sépulture d'Hugues Mo(u)lin et de son épouse sont introuvables à Saint-Just et si Antoinette Bruyas n'a pas été baptisée à Saint-Just, en revanche nous disposons des actes de baptême de leurs six enfants :

- Claudine, née le 15 août 1697
- Jacques, né le 1er juillet 1699
- Anne, née le 29 mai 1702, morte le 27 septembre 1705 à l'âge de 3 ans
- **Pierre**, né le 18 mars 1705
- Françoise, née le 26 juin 1707
- Claude, né le 7 octobre 1711

³ Saint-Georges-de-Reneins près de Belleville-en-Beaujolais

Dans cette fratrie, nous pouvons retenir l'exemple de **Pierre Mo(u)lin**, dont voici l'acte de mariage, retranscrit dans une forme plus adaptée aux attentes du lecteur actuel :

Ce vingt huitième juin mil sept cent trente-cinq sieur Pierre Molin, maître charcutier demeurant en cette paroisse, fils d'Hugues Molin, boucher demeurant aux Massues, et de défunte Antoinette Bruyard, époux d'une part, et Claudine Rapou, fille de défunt Jacques Rapou, marchand demeurant à Saint-Just, et de Marguerite Dame, femme de Jean Odet, marchand boucher au dit Saint-Just, épouse d'autre part, les dites parties ayant contracté le dix-huit du présent par devant Me Bertholon, notaire à Lyon qui a signé, après trois publications faites dans l'église du dit Saint-Just en la messe de paroisse, n'ayant découvert aucun empêchement canonique, ont reçu la bénédiction nuptiale et ont été unis par le sacrement de mariage en face de notre Sainte Mère Église, selon la forme par elle prescrite, par moi vicaire du dit Saint-Just soussigné, en présence de Jean Odet, marchand boucher, Hugues Molin, père de l'époux, Jacques Molin, frère dudit époux, Pierre Parly, maître charpentier de cette ville, et Antoine Rapou, frère de l'épouse, témoins requis qui tous ont signé avec l'époux et l'épouse, et non ledit Pierre Parly pour ne savoir de ce enquis.

Pierre Molin. Claudine Rapout. Hugues Moulin. Jean Odet. Antoine Rapoud. Jacque Moulin. Abel vic[aire]

De ce mariage sont issus huit enfants :

- **Marguerite**, née le 25 octobre 1736
- Jean, né le 13 août 1737, mort le même jour au bout d'une heure
- **Jean François**, né le 4 août 1738
- Eléonore, née le 13 juin 1740, morte le 8 juillet 1745 à l'âge de cinq ans
- Pierrette, née le 24 avril 1741, morte le même jour
- Jean Baptiste, né le 14 avril 1742, mort le même jour
- Marguerite, née le 14 novembre 1743, morte le même jour
- Jean Marie, né le 5 juillet 1751, mort le lendemain

La mère ne survit pas à ce dernier accouchement :

Claudine Rapou, femme de Pierre Moulin, maître cabaretier de cette ville, âgée d'environ trente-six ans, décédée d'hier, après avoir été munie de ses sacrements et autre secours de l'Église, a été inhumée ce jour d'hui treizième juillet mil sept cent cinquante un par nous vicaire soussigné dans le cimetière de la paroisse en présence de son dit mari et des témoins soussignés.

Pierre Moulin. Jean François Moulin. Jean Molliere. Jean Odet. JB Chermet. Bonjour vic.

Pierre Moulin meurt en 1774.

Le treize février mil sept cent soixante et quatorze, le corps de Pierre Moulin, mtre charcutier dans cette paroisse, décédé d'hier, muni des sacrements de l'Église, âgé d'environ soixante et dix ans, a été inhumé dans le cimetière de St Just de Lyon par nous vicaire soussigné en présence de son fils et de sr Jean Baptiste Charmet, soussignés.

Jean François Moulin. Chermet. Deschamps vic

Marguerite, la fille aînée, parvient à l'âge adulte et se marie à son tour :

Sieur Jean Marie Battet, boulanger à Lyon, y demeurant paroisse de Saint-Georges, fils de défunt Antoine Battet, maître boulanger au dit Lyon, et de défunte Élisabeth Brochet, époux d'une part, et demoiselle Marguerite Moulin, fille légitime de sieur Pierre Moulin, charcutier à Lyon, et de défunte Claudine Rapoux, épouse d'autre part, par contrat du neuf septembre de la présente année, les parties procédant savoir l'époux de l'autorité de sieur Jean Marie Brochet, son cousin et tuteur, maître fabricant à Lyon, paroisse de la Platière, l'épouse de l'autorité et consentement de son père ici présent, ont reçu la bénédiction nuptiale dans l'église de Saint-Just de Lyon par nous vicaire soussigné le vingt un septembre mil sept cent soixante-deux après avoir été publié deux fois sans qu'il soit intervenu aucun empêchement, vu la dispense du troisième ban, et ensuite des remises des sieurs Jantet et Chaptal, vicaires de la Platière et de Saint-Georges

en date du vingt du présent, en présence des sieurs Pierre Moulin, père de l'épouse, de Jean Marie Brochet, tuteur de l'époux, de Jean Odet, grand-père de l'époux par alliance, et de Jean Moliere, oncle par alliance de l'épouse, témoins requis qui nous ont certifié la liberté et le domicile des parties, ont signé et autres témoins avec l'époux et l'épouse de ce enquis.

Marguerite Moulin. Jean Marie Batet. Pierre Moulin. Jean Marie Brochet. Jean Odet. Molliere. Pierrette Odet. Decamps. Pierre Cognat. Hubert Chambe. Laurent vic.

Le futur marié avait reçu préalablement cette remise du vicaire de Saint-Georges⁴ :

J'ai donné remise à Jean Marie Batet pour épouser Marguerite Moulin dans la paroisse de St Just ce vingtième septembre mil sept cent soixante-deux.

Chaptal vic

De ce mariage proviennent plusieurs enfants nés à Saint-Georges :

- Pierre, né le 14 juillet 1763
- Jeanne, née le 22 juillet 1764
- Jeanne Marie, née le 7 décembre 1765
- Claude François, né le 17 avril 1768

Jean François Moulin, frère cadet de Marguerite, est lui resté à Saint-Just après son mariage à Saint-Nizier avec Gabrielle Duchamp⁵.

Le 30e du d. [janvier 1765], ensuite des remises de Mr Laurent, vicaire de la paroisse de St Just ex parte sponsi et de celle de Mr Chanet, curé de la paroisse de Marcilly en Lyonnais⁶ ex parte sponsae⁷, j'ai donné la bénédiction nuptiale à Jean François Moulin, md charcutier, fils majeur de présent Pierre Moulin, aussi md charcutier dans la dite

⁴ AML 1GG551 et 1GG552

⁵ AML 1GG593

⁶ Marcilly-d'Azergues, canton d'Anse

⁷ du côté de l'époux/de l'épouse

paroisse de St Just, et de défunte Claudine Rapoux, et à Gabrielle Duchamps, fille mineure de présent Jean Duchamps, habitant de la dite paroisse de Marcilly en Lyonnais et de Blaise Bruyas. Présents sr Benoît Cabaret, négociant, et Me Joseph Caillat, avocat en parlement, témoins requis qui m'ont certifié la liberté des époux et leur domicile actuel de l'épouse dans cette paroisse et ont signé avec les époux et leurs pères.

Jean François Moulin. Saluzard. Bruyas. Pierre Molin. Duchamp Duchamp. B. Cabaret. Caillat. Cabaret. Molliere. Bichard vic.

Cinq enfants proviennent de ce mariage :

- Pierre, né le 5 juillet 1765. Remarquons que cette naissance a eu lieu cinq mois seulement après le mariage des parents.
- Marguerite, née le 27 janvier 1767
- Jeanne Marie, née le 8 septembre 1768
- Philippe, né le 23 janvier 1770
- Claudine, né le 23 juin 1771

La mère meurt en 1790 :

Le six octobre mil sept cent quatre-vingt-dix, j'ai inhumé au cimetière le corps de Gabrielle Duchamp, épouse de Jean François Moulin, chandelier sur cette paroisse, décédée hier, âgée de cinquante ans, munie des sacrements de l'Église, et ce en présence de Jean Claude Morel et de Jean François Giraud, maîtres fabricants sur cette paroisse, qui ont signé avec nous.

Morel. Giraud. Charpin vicaire de St Just

et le père en 1818⁸ :

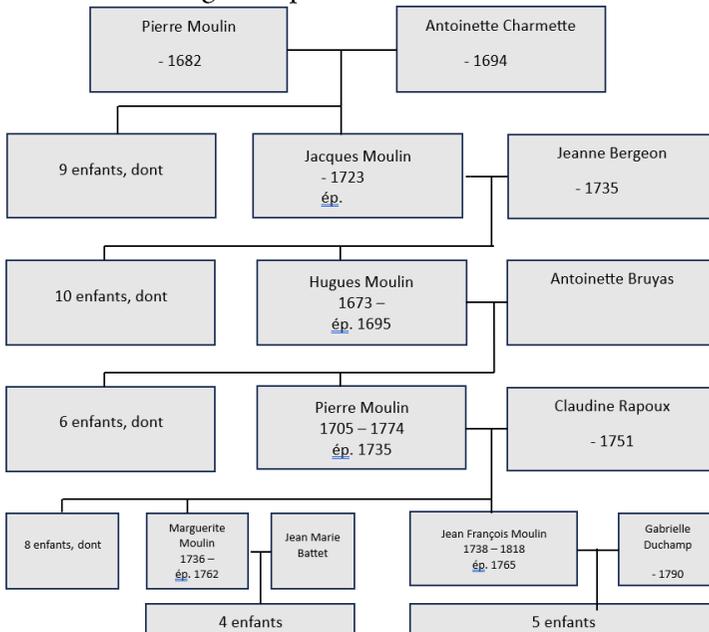
Le seize juin mil huit cent huit, par devant nous maire de Lyon, ont comparu Jean Fournel aîné, administrateur, et Jean Marie Dumond, employé à l'hospice des malades de cette ville, qui ont déclaré que Jean Moulin, âgé de soixante et douze ans, natif de Lyon, chandelier, veuf

⁸ AML 2E180

de Gabrielle Duchamp, venu de l'hospice de l'Antiquaille, est décédé hier matin à trois heures. Lecture faite du présent acte aux déclarants majeurs, ils l'ont signé avec nous.
Fournel aîné. Dumond. P. Arlès l'aîné

Cette famille est donc intéressante. Observable sur six générations, elle est suffisamment représentative pour permettre d'ores et déjà de faire quelques observations, qui seront développées et généralisées, avec la prudence nécessaire toutefois, dans la suite de cette étude : la fécondité des ménages, mais aussi la très forte mortalité infantile, la modestie des positions sociales avec des activités évoluant principalement entre l'agriculture, l'artisanat et le commerce, un certain degré d'instruction, la permanence et la stabilité dans un même espace géographique, mais aussi l'ouverture sur l'extérieur, l'importance des solidarités familiales et professionnelles. Cet espace correspond au territoire vaste et composite d'une paroisse, auquel l'église collégiale qui en forme le cœur donne son unité et fournit le cadre dans lequel se déroulent les événements consignés dans les registres.

Généalogie simplifiée de la famille Moulin



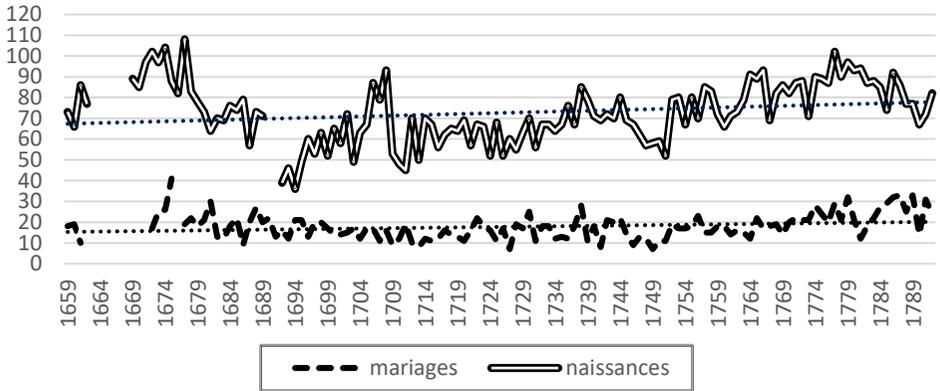
Une population féconde, mais exposée

Pour la période 1659-1792, nous avons donc à notre disposition plus de 2200 actes de mariage et de 9600 actes de baptême. Comme les enfants qui viennent au monde sont alors quasi systématiquement baptisés, cela donne un rapport approximatif de 4,4 naissances pour 1 mariage. Il n'est pas possible cependant d'affirmer que toutes les naissances puissent être comptabilisées. Il peut y avoir sous-enregistrement des enfants mort-nés ou morts peu après la naissance. De plus, il faut tenir compte de l'existence à Lyon de deux hôpitaux, l'Hôtel-Dieu et la Charité qui enregistrent de nombreux baptêmes.

Les recensements sont rares et peu fiables : il est donc difficile d'évaluer la population totale. Avec une moyenne annuelle de 69 naissances et si l'on applique le coefficient multiplicateur de 28 préconisé par Louis Messance ou celui de 30 préconisé par l'abbé Jean-Joseph Expilly, tous deux pionniers au XVIII^e siècle des études démographiques, nous parvenons à un total approximatif variant entre 1900 et 2100, soit une population qui peut être estimée à 2000 habitants. Une rapide comparaison avec Saint-Georges montre que le nombre de pages dans les registres paroissiaux annuels est souvent le double de celui de Saint-Just. Celle-ci est certes une paroisse peuplée, mais son territoire distendu sur les hauteurs et largement occupé par les vignes, les jardins et les champs, n'offre pas les mêmes densités que Saint-Georges, resserrée le long de la Saône. La comparaison avec Saint-Nizier, de loin la plus importante paroisse lyonnaise, est encore plus en défaveur de Saint-Just : en 1760, la paroisse Saint-Nizier enregistre 1413 baptêmes, celle de Saint-Just 71⁹.

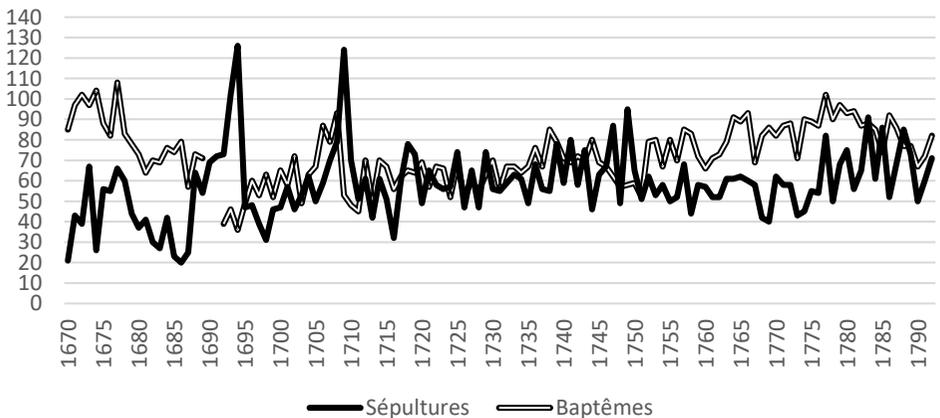
⁹ Olivier Zeller : La bourgeoisie statutaire de Lyon et ses privilèges, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 2015, p. 143

Variation annuelle des mariages et des naissances



Le graphique ci-dessus montre en outre l'extrême variabilité des événements d'une année à l'autre. Pour une moyenne annuelle de 18,5, le nombre de mariages varie entre un minimum de 8 en 1713 et 1749 et un maximum de 35 en 1675. Si une lente progression caractérise l'ensemble de la période, il faut constater aussi que l'optimum des années 1670 ne se retrouve pas un siècle plus tard. Le rapprochement avec cet autre graphique est instructif.

Variation annuelle des naissances et des décès



Certes les grandes épidémies de peste sont passées, notamment celle de 1577, qui fut suivie de la construction de la chapelle Saint-Roch à Choulans, et celle de 1628, qui conduisit un peu plus tard au vœu des échevins en 1643. Mais les mariages, et par voie de conséquence avec un décalage d'un an environ, les naissances sont sensibles à la conjoncture. Alors que le nombre de sépultures passe brutalement de 73 en 1692 à 102 en 1693 et 126 en 1694, le nombre de mariages diminue de 16 en 1692 à 12 en 1693, puis remonte à 21 en 1694, tandis que le nombre de naissances passe de 39 en 1692 à 46 en 1693 pour retomber à 36 en 1694. Ce n'est qu'en 1695 que la situation se normalise avec 47 décès, 21 mariages et 49 naissances.

Le grand hiver de 1709 est une nouvelle épreuve, encore plus violente. Le nombre de décès passe de 79 en 1708 à 124 en 1709 pour revenir à 70 en 1710. Le nombre de mariages passe, pour ces mêmes années, de 16 à 9, puis à 12 et celui des naissances de 93 à 53, puis 48. Et le rattrapage n'est pas entier.

La population a donc été durement éprouvée par ces crises de surmortalité et a du mal à se reconstituer pendant la première moitié du XVIIIe siècle. Ce n'est que dans la seconde moitié du XVIIIe siècle que la reprise s'amorce, mais elle est sensible aux aléas de la conjoncture et elle est surtout compromise par la crise économique qui, dans les dernières années de l'Ancien Régime, frappe particulièrement le monde des ouvriers de la soie qui constitue une large partie de la population.

Les mariages

Il faut d'abord préciser que ceux-ci ne concernent qu'une partie seulement de la population en âge de se marier. Il y a toute une population de compagnons, de tâcherons, de domestiques qui, n'ayant pas l'ancrage professionnel et géographique suffisant, a du mal à se fixer et demeure dans le célibat.

L'âge des conjoints n'est pas habituellement indiqué avec exactitude. Lorsqu'une indication figure dans l'acte, elle permet plutôt de distinguer les majeurs des mineurs. Rappelons à ce propos que l'âge de la majorité est alors de 25 ans. Nous trouvons ainsi pour les hommes 87% de majeurs et 13% de

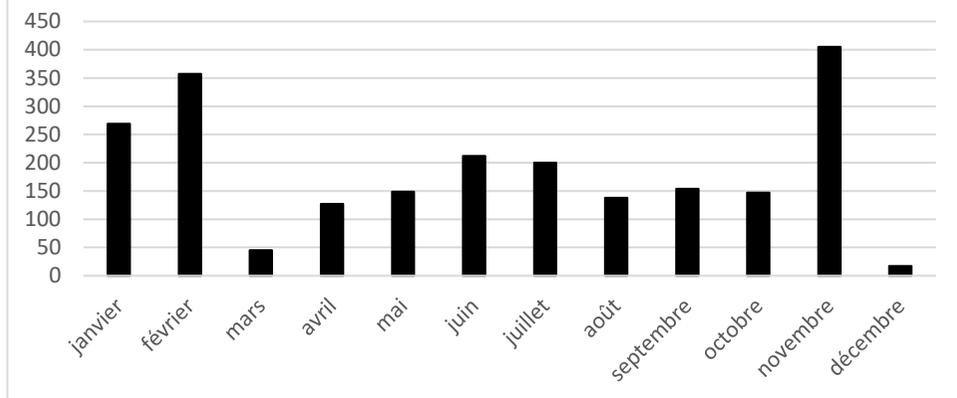
mineurs et, pour les femmes, 70% de majeures et 30% de mineures. Nous en déduisons sans difficulté et sans surprise que les hommes se marient plus tard que les femmes, mais celles-ci ne se marient pas non plus forcément très jeunes. Les uns et les autres attendent certainement d'avoir fait quelques économies ou d'avoir hérité de leurs parents pour s'établir et fonder une famille. Lorsque l'âge au mariage est donné (encore qu'il soit souvent assorti de la mention « environ », à défaut d'une date de naissance exacte, et qu'il soit nettement plus souvent indiqué pour les hommes que pour les femmes), nous observons que l'âge moyen est d'environ 30 ans pour les hommes et de 20 ans pour les femmes. Il faut rester prudent cependant, car le nombre relativement faible d'indications d'âge fausse les résultats. Nous retiendrons simplement que les hommes se marient plus tard que les femmes et que les deux tiers des mariages se font entre un majeur et une majeure.

Ajoutons que l'âge relativement tardif au mariage limite les possibilités de maternité. Si la population augmente, c'est qu'elle se trouve renforcée par les apports des migrations régionales.

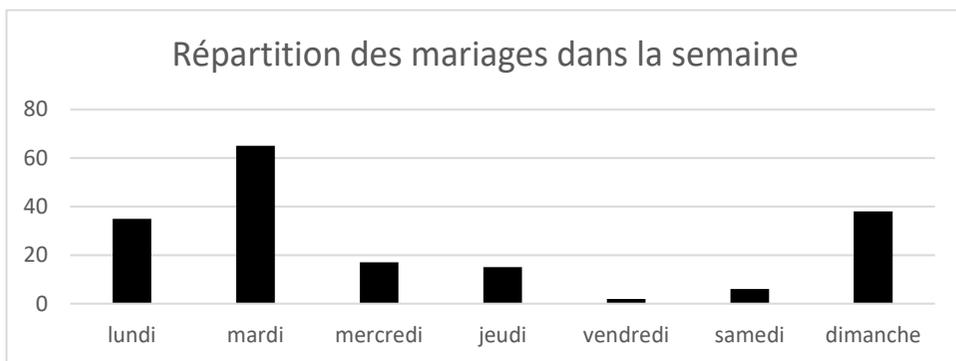
Veufs et veuves sont en proportions égales. C'est pourquoi les **remariages** sont relativement importants. Ils sont plus rapides pour les hommes que pour les femmes, tenues au délai de viduité d'un an, au cas où elles seraient enceintes, alors que les hommes peuvent se remarier parfois quelques semaines seulement après la mort de leur précédente épouse, le temps de publier les bans. Cette différence s'explique aussi par le fait que les décès de femmes encore jeunes sont plus fréquents que ceux des hommes et que ces décès concernent des femmes mariées, alors que les hommes qui meurent jeunes sont célibataires. Alors qu'un veuf cherche assez vite une nouvelle épouse capable de s'occuper des enfants orphelins de leur mère, un célibataire se montre peu intéressé par une veuve ayant des enfants. Comme, par ailleurs, la longévité est plus grande pour les femmes que pour les hommes, il y a, dans les âges les plus élevés, davantage de veuves que de veufs, et de veuves ne cherchant pas à se remarier¹⁰.

¹⁰ Françoise Bayard : *Vivre à Lyon sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 1997, 354 p. (édition numérique, 2015), p. 187

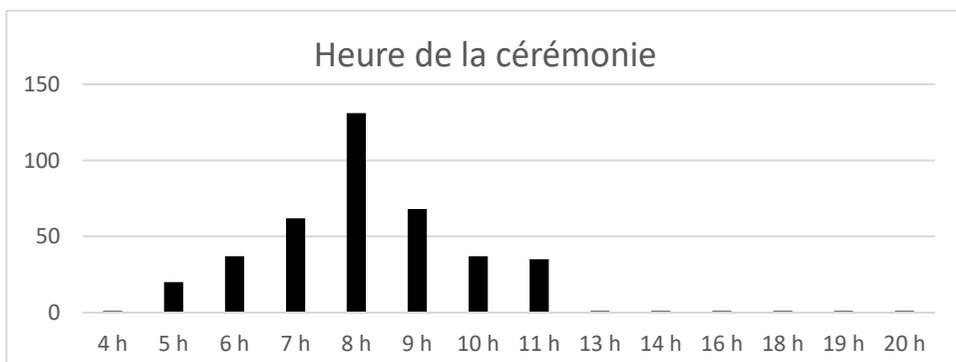
Variation mensuelle du nombre de mariages



Des observations plus fines révèlent des pratiques différentes de celles auxquelles nous sommes habitués de nos jours à l'échelle de l'année, les mariages les plus nombreux ont lieu en janvier et février d'une part, en novembre d'autre part, avec des creux très marqués en mars-avril et en décembre. L'explication est à chercher dans l'observance des prescriptions de l'Église qui font de l'Avent (du quatrième dimanche avant Noël à la fête de la Nativité) et du Carême, dont les dates fluctuent selon les années en fonction de celle de Pâques, qui tombe entre le 22 mars et le 25 avril, des temps prohibés où, sauf dispense, il n'est pas possible de se marier. Le cas de l'Avent est particulièrement intéressant avec un double effet d'anticipation en novembre et de rattrapage en janvier et février, et en février il y a le même effet d'anticipation par rapport au Carême. Les mois d'été sont moyennement employés, en partie à cause des travaux des champs et des jardins qui occupent une part notable de la population de cette paroisse au territoire en bonne partie rural.



L'exemple de la décennie 1750-1759 permet de faire des remarques encore plus précises. On se marie tout au long de la semaine, mais avec un maximum marqué pour le dimanche, le lundi et surtout le mardi, alors que les autres jours sont faiblement représentés, particulièrement le vendredi, jour de pénitence et de prière en mémoire de la Passion du Christ. Il y a rattrapage ensuite.

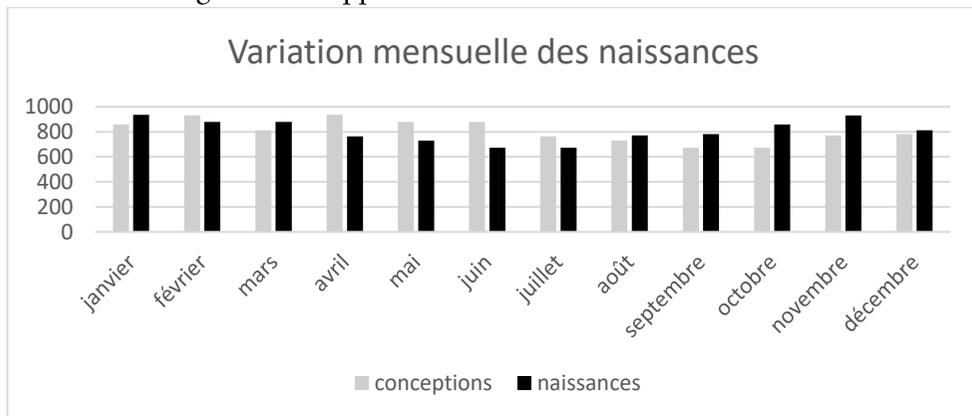


Les actes de mariage n'indiquent pas forcément l'heure de la cérémonie. Toutefois nous pouvons nous référer à la période 1672-1730 où cette précision est donnée. Les mariages ont lieu très épisodiquement l'après-midi ou en soirée, mais très majoritairement le matin, souvent même très tôt et avant même que le jour soit levé. Il n'est pas rare que deux mariages se succèdent dans la même journée, et parfois plus, par exemple trois le 22 janvier 1697, le 6 février 1725, le 12 février 1771 ou encore le 24 février 1789. Que ces mariages plus

nombreux aient lieu en février n'a rien d'étonnant, compte tenu de ce qui a déjà été observé plus haut.

Naissances et baptêmes

Le modèle le plus souvent observé est celui d'une première naissance dans l'année qui suit le mariage des parents et de naissances se suivant à intervalles relativement réguliers et rapprochés.



Les naissances se répartissent tout au long de l'année, avec une importance particulière pour les mois d'automne et d'hiver du fait des mariages en début d'année. Il faudrait pouvoir ne retenir parmi les naissances que celles de rang 1 et déterminer ainsi l'intervalle entre le mariage des parents et la naissance de leur premier enfant. En rapprochant le calendrier des conceptions, de neuf mois antérieures aux naissances, de celui des mariages et en tenant compte encore une fois qu'il ne s'agit pas uniquement des premiers enfants, même si les différences sont moins marquées d'un mois à l'autre, nous notons une certaine concordance avec un maximum en début d'année à la suite de l'Avent. En revanche, l'effet du Carême est moins sensible.

Les naissances se succèdent assez rapidement. Claudine Rapoux, en seize ans de mariage avec Pierre Moulin, a mis au monde huit enfants, soit en moyenne un tous les deux ans. La réalité est plus nuancée. Le premier enfant naît 15 mois après le mariage de ses parents, les suivants naissent respectivement au bout de 11, 11, 21, 21, 11, 19 mois, mais le dernier 91 mois après l'avant-dernier, ce

dernier accouchement étant d'ailleurs fatal à la mère. L'intervalle séparant la dernière naissance de l'avant-dernière a d'ailleurs souvent tendance à s'allonger, parfois considérablement, par rapport aux intervalles intergénésiques précédents. Marguerite, fille aînée des précédents, mariée comme sa mère à l'âge de 25 ans, n'a que 4 enfants, le premier arrivant 9 mois après son mariage avec Jean Marie Battet, les intervalles s'accroissant ensuite : 12, 16 et 28 mois.

Voici maintenant le cas d'une famille de bouchers. Du mariage le 2 octobre 1723 de Jean Odet, fils d'un marchand boucher et lui-même boucher à Écully, avec Marguerite Dame, veuve de Jacques Rapoux, marchand charcutier – que nous avons déjà rencontrés au début de cette étude –, naissent neuf enfants :

- Pierrette baptisée le 5 novembre 1724
- Fleury le 17 janvier 1726
- Jean le 30 décembre 1726
- Benoîte le 29 janvier 1728
- Françoise le 12 janvier 1729
- Antoine le 30 avril 1730
- Anne Marie le 29 avril 1731
- Jacques le 20 novembre 1733
- Marie le 4 mai 1736.

Parmi ces enfants, Jean Odet, boucher comme son père, marié le 22 février 1760 à Saint-Nizier avec Louise Bernard, elle aussi fille de boucher, a, quant à lui, douze enfants :

- Jean Marie baptisé le 8 février 1761
- Marguerite le 10 janvier 1762
- Jean Christophe le 14 décembre 1762
- Antoine le 19 février 1764
- Louise le 25 janvier 1765
- Pierrette le 29 janvier 1766
- Antoinette le 25 septembre 1767
- Jeanne le 9 septembre 1768
- Jean Claude le 24 novembre 1769

- Claudine le 4 février 1774
- Jacques Claude le 22 février 1775.

D'une génération à l'autre, c'est bien le même modèle démographique qui se reproduit.

Les mêmes observations peuvent être faites à propos d'une famille de boulangers. Le 13 avril 1711, Benoît Tabard, maître boulanger, épouse Catherine Joyet. De ce mariage naissent dix enfants :

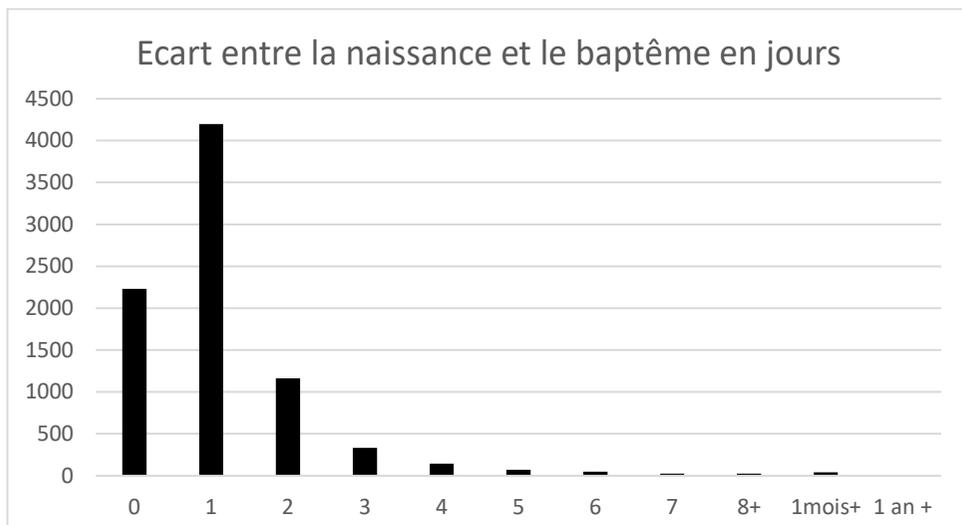
- Pierre, baptisé le 21 mars 1713
- François le 7 septembre 1714
- Antoine le 29 novembre 1716
- Marie le 29 septembre 1718
- une autre Marie le 15 juillet 1720
- Claude le 7 décembre 1721
- un autre Claude le 6 juin 1723
- une troisième Marie et Benoît, jumeaux, le 4 novembre 1724
- Catherine le 24 octobre 1726.

Remarquons au passage que l'attribution du même prénom à plusieurs enfants est la preuve de la forte mortalité infantile de l'époque.

Il existe d'autres exemples. Pierre Favre, notaire, et Étienne Michallet, mariés le 4 mars 1726, sont les parents de cinq enfants, baptisés respectivement les 12 février 1727, 20 mars 1728, 6 mars 1729, 19 février 1730, 30 mai 1731. Anne Clerc, mariée le 11 avril 1704 avec Jacques Estiard, chirurgien, met au monde huit enfants :

- Claudine baptisée le 7 juin 1706
- Jean le 8 avril 1707
- Jeanne le 13 octobre 1709
- Louise le 15 septembre 1711
- Jean Claude le 23 octobre 1712
- Françoise le 31 août 1714
- Étienne le 13 septembre 1715
- Benoîte le 14 mars 1717

Les observations convergent, avec une différence toutefois : les naissances sont plus rapprochées dans ces familles bourgeoises, où la mise en nourrice est couramment pratiquée et rend la mère plus rapidement féconde à nouveau.



L'étude des registres montre que le **baptême** intervient, dans plus de trois cas sur quatre, très tôt après la naissance, soit le jour même, soit le lendemain et, dans plus de neuf cas sur dix, le surlendemain. Si le délai s'allonge à un jour ou deux jours, c'est probablement que la naissance est intervenue tard dans la nuit et qu'il faille attendre le lendemain pour que les portes de la ville, fermées le soir, soient rouvertes le lendemain matin, si les parents habitent en dehors et que l'église elle aussi soit rouverte, ou bien qu'il y ait le temps de prévenir et faire venir parrain et marraine, surtout s'ils n'habitent pas immédiatement auprès des parents.

La législation royale impose le baptême presque immédiat, mais la raison principale est toutefois l'effroyable mortalité qui frappe les plus jeunes : à supposer que l'enregistrement des décès des tout jeunes enfants ne souffre pas d'omissions et soit correctement effectué, c'est au moins un quart des nouveau-nés qui meurt sans atteindre l'âge d'un an, davantage les garçons que les filles - alors qu'il naît plus de garçons (50,9%) que de filles (49,1%) -, et un autre quart

disparaît avant d'atteindre l'âge de dix ans, surtout à un et deux ans. La mortalité des plus jeunes frappe donc impitoyablement, et ce quelle que soit la condition des parents, naturels ou nourriciers, riches ou pauvres. Les jumeaux ne survivent pas, ou à la rigueur l'un des deux seulement, à plus forte raison les triplés, dont un cas est signalé en avril 1695. À cause du danger de mort, l'enfant peut être ondoyé par « la femme sage » qui assiste la mère et même, dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, par le chirurgien, mais l'acte dans ce cas n'indique aucun prénom. La mort peut venir très vite aussi bien pour l'enfant que pour sa mère : ainsi, Benoîte Gravier, née le 11 janvier 1768, meurt le jour même « ayant à peine vécu trois quarts d'heure » et sa mère meurt également le même jour ; le 27 novembre 1780, Claude Eyrinioux meurt deux heures après sa mère. Si l'enfant ondoyé survit, il est apporté à l'église et, le prêtre ayant suppléé les cérémonies du baptême, l'enfant reçoit alors un prénom. Mais il convient de répéter que nombre de ces enfants ne vivent pas longtemps. Très rares, du moins à être enregistrés (deux cas seulement), sont les enfants nés et morts sans baptême.

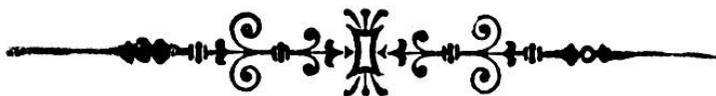
Certains actes révèlent des situations difficiles. Ainsi, le 21 avril 1689, est baptisé un enfant « exposé hors les portes de Saint-Just sur une pierre appelée la pierre qui tremble »¹¹, le 31 décembre de la même année est baptisé un enfant « exposé au Chemin Neuf devant la porte de M. Valentin ». Le 1^{er} février 1750, est baptisé sous condition un enfant né de parents inconnus deux mois auparavant « remis par surprise à Dominique Blondy sous l'espérance de le lui laisser en nourrice par des étrangers qui lui ont assuré qu'il avait été ondoyé par la femme sage, voyant que personne ne réclamait cet enfant, qu'il avait été trompé, il s'est présenté à moi pour faire les cérémonies accoutumées ». Le 30 mai 1750, est baptisé un enfant âgé de huit jours environ « trouvé sur le chemin

¹¹ Jacob Spon : Recherche des antiquités et curiosités de la ville de Lyon, Lyon, 1673, 234 p., gallica.bnf.fr, p. 61, qui fait aussi état de plusieurs inscriptions antiques visibles alors près de la porte de Saint-Just, décrit ainsi cette « pierre qui branle » : « Un peu plus avant dans cette même place qui est devant la porte de S. Just, tout joignant la croix, on voit cette grosses pierre, qu'on peut ébranler avec le bout du doigt, & la faire pancher de côté ou d'autre, pourveu qu'il n'y ayt pas dessous de la terre, qui rende son équilibre inutile. Quoy que ce ne soit pas une chose de grand 'conséquence, neanmoins parce que les itineraires étrangers en parlent, il ne serait pas juste qu'on nous soupçonnât de l'ignorer. »

de Vaise à la porte des dames religieuses des Deux Amants, maison appelée le Faisant, sur lequel on a trouvé un billet par lequel on prie de le baptiser ».

Inversement nous remarquons une pratique en usage au XVIIe siècle dans certaines familles de la noblesse, mais qui n'a plus cours au XVIIIe, pratique qui consiste à faire d'abord ondoyer l'enfant pour le faire baptiser par la suite, et parfois longtemps après. Voici l'exemple de Jeanne Chazel, fille de Jacques Chazel, sieur de Largize, « ci-devant premier lieutenant au régiment de Lyonnais », et d'Alexandrine de Laplace, ondoyée le 10 octobre 1664 à Saint-Galmier et baptisée à Saint-Just le 28 janvier 1672, soit 8 ans 2 mois après sa naissance, le parrain étant Thomas Jaie, fils de Guillaume Jaie, « ci-devant capitaine au régiment de Collignon », et la marraine Jeanne de Laplace, épouse de Philippe Desgoubier, écuyer, sieur de Lasalle.

A suivre.



LA FAMILLE EST LA LOI DE L'ÉCONOMIE

REMETTRE LE REGARD A L'ENDROIT

Introduction

La conception actuelle de l'économie ne lui reconnaît pas de lien avec la famille. Lorsqu'on parle de théories économiques, de sciences économique ou de politique économique, on ne met pas au centre la famille. Lorsqu'elle intervient, c'est de façon marginale.

Nous avons là le résultat d'une errance considérable de l'esprit, d'un changement de regard. Il faut renverser notre regard sur l'économie pour le remettre sur la réalité première et fondamentale.

1 - Lien originel entre famille et économie

"Oikos nomos", en grec, c'est la loi de la maison. Elle ne saurait donc être séparée de ce qui est l'âme de cette maison, c'est-à-dire la famille.

Concrètement, de tout temps, la loi de la maison, c'est la loi que la femme fait régner dans la maison. On peut se reporter au passage de la "*femme forte*" de l'Écriture¹² qui se lève avant le jour et qui, la nuit, est encore au travail... et dont "*le mari est considéré aux portes de la ville*", c'est-à-dire le lieu où l'on débat de la politique. Il est une autorité politique parce que sa maison est bien tenue ; c'est l'économie qui lui donne cette autorité politique. Et l'autorité politique qu'il exerce, il l'exerce pour assurer la prospérité des maisons (défense extérieure et sécurité intérieure, bonne circulation intérieure et extérieure des denrées...); il n'y a pas d'autre but. C'est dire qu'il y a un lien très profond, très naturel, essentiel entre le politique et l'économique. Il n'est pas faux d'affirmer le primat de l'économie, puisqu'elle est à la fois source et finalité de l'autorité politique.

On retrouve le modèle de la femme forte dans l'Antiquité, avec Pénélope. En fait, on retrouve dans toutes les civilisations ce foyer qui assure la première subsistance et autour duquel se constitue l'autorité politique. Ne séparons pas ce que l'histoire, la nature et probablement Dieu, ont uni, c'est-à-dire la politique et l'économie, la famille et l'économie. Cellule-mère de la société, il est naturel que la famille soit aussi la cellule-mère de l'économie.

2 - Comment en sommes-nous arrivés à une telle séparation ?

Tout le XVIII^e siècle a médité sur le phénomène économique. Parce qu'on est arrivé à cette époque à un stade de civilisation où le politique a rempli son rôle au service de la prospérité générale des familles : il a assuré le mieux possible pendant le XVII^e et au début du XVIII^e la paix intérieure et la paix entre les nations. Les guerres de l'époque étaient très réduites : considérées comme le dernier argument du conflit entre les rois, elles restaient affaire de professionnels de la guerre, Le degré de civilisation a permis un fantastique essor économique, qui exerce une réelle fascination sur les penseurs.

¹² Proverbes : [31:10](#) Qui peut trouver une femme vertueuse? Elle a bien plus de valeur que les perles.

Le regard a changé. La bibliothèque d'un homme cultivé du XVI^e ou du XVII^e siècles comporte d'abord des ouvrages de théologie, puis de philosophie, de littérature générale puis d'histoire, et peut-être quelques réflexions sur la science économique et un peu de droit. La bibliothèque d'un homme cultivé du XVIII^e siècle comprend d'abord de l'économie, puis du droit, du théâtre..., et peut-être à la fin quelques ouvrages de théologie et de philosophie.

Ce qui fascine, c'est cette libération extraordinaire des forces matérielles. D'où cette volonté libérale : "*laissez faire, laissez passer*" qui est contre les coutumes, le droit, les institutions, la morale, contre tout ce qui peut empêcher ou contraindre ce fantastique essor économique. Contre les corporations et l'ensemble de leurs règlements. Contre la politique aussi qui, pourtant, est mère de cet essor.

Ce capital prodigieux du XVIII^e siècle a été construit par la philosophie, la théologie et la politique chrétiennes. Avant le christianisme, le travail est un servage ; l'homme libre, l'homme noble est celui qui est en robe parce qu'il ne travaille pas de ses mains. C'est le christianisme qui rend son honneur au travail humain et donc à la production des richesses, à leur distribution

Mais le résultat est tel qu'on le regarde en lui-même. Et on va faire de l'économie séparée comme on va faire de la philosophie séparée, de l'amour séparé, de la politique séparée et de l'art séparé. Dans le domaine de l'amour, avec Marivaux ou Choderlos de Laclos, c'est le plaisir d'amour séparé de sa finalité ; "*Les liaisons dangereuses*", les "*Mémoires de Casanova*" sont une réflexion sur la technique de séduction, peu importe l'objet, peu importe la femme.

C'est la même chose dans l'économie : peu importe que sa finalité soit la paix et la prospérité des familles ; ce qui fascine, c'est l'économie elle-même, son fonctionnement ; et l'on aboutira à Karl Marx dont toute la méditation est la marchandise, une méditation d'ordre théologique (la valeur engendre la valeur, qui engendre la plus-value... comme le Père engendre le Fils par l'opération du Saint Esprit à l'intérieur de la Sainte Trinité !).

Cette inversion du regard a été générale : on décide de s'occuper de la terre, de la matière, et on est fasciné par la puissance de la matière ; on transporte la

soif théologique et philosophique de la vérité à l'intérieur de la matière, de l'économie entendu dans son sens purement matérialiste. (Se reporter aux premiers chapitres de "*Marxisme et révolution*" de Jean Ousset). La grande faute du XVIII^e est d'avoir séparé ce que l'histoire et Dieu avaient uni. En économie, c'est d'avoir séparé la méditation des techniques de la finalité ; on assiste à la création de théories économiques, politiques et philosophiques...qui, partant d'un point de vrai et le séparant du reste, ont rendu cette vérité folle et sont ainsi tombées dans l'erreur.

3 - Premier objectif d'un renouveau : recomposer l'unité brisée

C'est en rétablissant, systématiquement, en toutes choses, le regard humain et chrétien, en s'efforçant de voir toutes choses dans leur finalité et leur unité que l'on pourra rétablir un ordre vraiment humain... car on verra cet ordre.

Nous devons rompre avec ce regard moderne, issu de la Révolution, sur les choses de l'économie. Il est vain de se battre sur la valeur des théories économiques sans remonter à ce point de départ que représente la finalité de l'économie. Nous devons avoir une volonté de rupture avec l'état de choses actuel, qui n'est pas une révolution puisqu'elle cherche à unir et non à séparer. **Dans l'ordre des moyens, la politique passe devant l'économie** mais si vous n'avez pas un minimum d'économie saine, vous ne pouvez pas faire de politique parce que vous n'aurez pas les moyens de votre politique. Lorsque vous parlez de l'économie, ayez dans la tête non seulement les outils de l'économie (le marché, les lois, la finance, la monnaie, la valeur...) mais en même temps leur raison d'être.

Il faut rompre avec les routines que nous conservons génération après génération. Ne renonçons pas à Marx pour nous replonger dans le libéralisme ! Si le marxisme a été déclaré "intrinsèquement pervers"¹³, c'est à cause de cette inversion du regard, mais le regard est inversé aussi chez les Libéraux ! Ils n'ont pas vu les choses telles qu'elles sont, mais comme ils voulaient qu'elles soient dans leur mécanique ; selon la formule de Rousseau au début du "Contrat Social"¹⁴ : "écartons tous les faits, ils n'ont rien à voir avec la question ! "

¹³ Encyclique « *Divini Redemptoris* » de Pie XI publiée le 19 mars 1937.

¹⁴ Publié en 1762.

Eh bien, notre point de départ à nous doit être : voyons les faits, voyons les choses telles qu'elles sont !

Quels sont les faits ? Le premier consommateur, le consommateur absolu, total, c'est le bébé ; il ne produit rien, il consomme.

Nourriture, couches, toit, chaleur, protection, mais aussi affection, qui est indissociable du reste. Et même avant le bébé, c'est le fœtus ! Le premier agent économique est donc le plus faible, le plus petit ; c'est exactement l'inverse de la théorie de Marx, qui considère que le premier agent économique est la force, la puissance. Et le premier moteur qui fait naître l'économie, c'est l'amour gratuit ; ce n'est plus exactement l'exploitation de l'homme par l'homme, mais l'exploitation de l'homme par le bébé !

Donc, les premiers éléments du dynamisme économique s'appellent : amour, gratuité et faiblesse. Cela n'exclut pas tout le reste, mais cela le **réordonne**. Et c'est un phénomène universel. *"Ce qui légitime le travail, ce qui est sa vraie valeur, c'est la fatigue que l'amour de l'homme met dans son travail ; cette douleur moyenne du travail dont la justification de la valeur est d'abord la finalité du travail, le pourquoi il a été fait, c'est-à-dire ce service d'amour pour plus petit que lui"* (in "Laborem exercens »¹⁵, Jean-Paul II). Le christianisme a été la grande civilisation du travail, St Paul affirme : *"celui qui ne travaille pas n'a pas le droit de manger !"*¹⁶ Le travail est le prix de notre vie, plus encore, le prix de la vie de plus faible que nous, de ceux qui dépendent de nous.

C'est dire l'extraordinaire caractère anti-économique de la législation moderne sur la famille et particulièrement, sur l'avortement. Une société qui organise et légalise le meurtre du fœtus ne peut pas ne pas tuer l'esprit d'entreprise. Il y a une cohérence dans les réalités.

Comme le politique que l'on a porté au pouvoir pour qu'il assure la paix et qui, finalement confisque le pouvoir pour lui, devient un tyran, ainsi l'économie devient tyrannique à partir du moment où, ne sachant plus où est sa finalité, elle tourne sur elle-même. C'est la puissance pour la puissance, la matière pour la matière.

Au-delà de la simple assurance de sa propre subsistance ou de celle de ses enfants, l'économie apparaît lorsque cette subsistance devient ordonnée,

¹⁵ Publié en 1981.

¹⁶ 2e lettre au Thessaloniens, 3,10

humaine, c'est-à-dire qu'elle satisfait à tous les besoins de l'homme. Se pose alors le problème de la hiérarchie, de la justice, de l'équilibre, du règlement des conflits entre les économies particulières ; naissent alors la politique, l'Etat, le droit. Mais tout cela vient de ce que l'enfant est un enfant d'homme, qui ne vit pas que de pain ; il a besoin de culture, il a besoin qu'on lui apprenne une langue, il a besoin de beauté... ; dans la mesure où le mouvement premier est un mouvement d'amour, rien n'est trop beau pour lui. C'est le moteur du travail, de l'ingéniosité. On peut distinguer ce qui est spécifiquement matériel (du domaine politique, parce qu'il a besoin de l'ordre et de la paix) et ce qui est spécifiquement culturel... ; on peut les distinguer, mais pas les séparer, ils sont en étroite imbrication les uns avec les autres, comme à l'intérieur de la famille (la famille en prière n'est pas la famille au travail, et pourtant c'est la même famille !). La vraie noblesse de l'économie c'est que, comme elle est la loi de la maison, elle a besoin de tout, de l'élément spirituel, culturel, matériel et politique. . .

L'économie, par sa richesse, par la plénitude de ce que ce mot signifie, est la vraie finalité du politique et de toutes les activités temporelles, parce que rien n'est plus proche de la famille. Si elle n'est pas, la famille n'est plus ; ou du moins, elle est moins humaine, elle redevient la petite famille sauvage dans laquelle nous sommes ! Alors que tout le mouvement dont nous venons de parler est un mouvement social au sens fort du terme.

Cellule-mère de la société, petite église domestique, la famille est donc, et surtout, cellule-mère de l'économie.

4 - Les éléments anti-économiques

Comme le dynamisme fondamental, c'est celui de la vie et de l'amour, la loi de l'économie sera la loi de la vie et de l'amour, c'est-à-dire la liberté, avec son corollaire absolu, une extraordinaire diversité. Au XVIII^e siècle, c'est ça qui fait peur à l'homme rationaliste, au rousseauiste, à celui qui prétend réordonner la nature selon sa pensée en écartant le hasard, la nature et Dieu pour être le maître. "*Devant l'homme maîtrisant à son gré le monde naturel, Dieu pas à pas se retire*" (Mistral)¹⁷.

¹⁷ (1830 - 1914)

Mais cette volonté est une catastrophe, un mensonge total. Car l'homme ne maîtrise rien du tout, et ce qu'il a créé se retourne contre lui. Nous le voyons aujourd'hui.

Pourquoi ne pas aborder d'abord ce qui serait spécifiquement pro-économique ? Tout simplement, parce qu'on n'en a pas besoin ! Si on prend la plénitude de ce qu'on vient de dire sur l'économie, loi de la famille, il n'y a qu'à laisser faire, et peut être à aider. C'est pourquoi, l'effort politique doit être de libérer l'économie, de rendre la plénitude du regard sur elle, et l'on verra que les obstacles sont surtout de mauvaises lois, de mauvaises institutions et de mauvaises mœurs, les trois étant liées parce qu'elles ne sont pas conformes à l'économie.

Trois institutions légales prouvent le déracinement des politiques économiques par rapport à la famille et par rapport à la véritable économie : la législation familiale, le droit successoral et le droit fiscal.

a) la législation familiale

Le divorce, non seulement facilité mais incité, les drames individuels ont toujours existé mais, par nature, ils n'ont pas de portée générale ; par contre, l'institution, en généralisant, incite et multiplie. Le concubinage, non seulement toléré, mais favorisé et institutionnalisé. La contraception et l'avortement, non seulement légalisées mais recommandées et protégées.

Ces trois institutions sont totalement anti-économiques. Le divorce tue le patrimoine familial, appauvrit la famille et les époux, fragilise la propriété, décourage l'investissement, multiplie les dépenses improductives, favorise l'inflation, décourage l'épargne. On ne peut pas bâtir.

Le concubinage encourage la dépense provisoire, décourage l'investissement, annihile toute idée de patrimoine familial, tue la propriété foncière et son entretien.

La contraception et l'avortement, frappant à la racine l'idée d'entreprise et, de continuité, interdisent les plans à long terme, ruinent la confiance. Le mouvement de l'esprit et du cœur qui décide : cet enfant n'est pas possible, est,

à sa racine même, le mouvement anti-économique ; parce que le dynamisme de l'économie est de dire : c'est justement le pas possible que l'on va faire ! Tout enfant qui arrive représente un risque : il peut, être Caïn aussi bien qu'Abel. Mais le mouvement social répond : de toute façon, c'est un être de plus et je fais le pari que ce sera bien ; je fais le pari de la vie. Tout homme qui fonde une entreprise fait ce même pari !

b) Le droit successoral

Il a enlevé au père et à la mère de famille la liberté de tester en obligeant au partage égal entre les enfants.

Issu de la volonté napoléonienne de tuer les grandes familles pour en refaire qui soient à sa solde, il est repris à son compte par l'Etat moderne qui a peur des familles parce qu'il veut être le seul agent économique.

Or, la liberté de tester est le moteur de l'accumulation des richesses, donc le moteur du travail, de la transmission des biens. **Chaque génération ne repart pas à zéro** ; on est grand que parce qu'on est juché sur les épaules des générations précédentes ; le progrès, c'est cela. Et c'est comme ça qu'on est arrivé à ce XVIII^e siècle dont Talleyrand disait que "*celui qui ne l'a pas connu n'a pas su ce qu'était la douceur de vivre.*"

c) Le droit fiscal

Il absorbe le patrimoine familial au profit de l'Etat. On appelle ça le taux de prélèvements obligatoires ; et il est aujourd'hui de 47 % ! Il entrave ce qui est le rythme profond, dans notre histoire, de notre vie économique : l'entreprise familiale, dont le rôle politique, culturel et social fut d'une extraordinaire fécondité. En France, en tous cas, le dynamisme profond est venu de la confiance et de la liberté données à la famille chef d'entreprise, à la famille fondant son entreprise pour accroître son capital.

La base a été certes l'agriculture. "*Labourage et pâturage sont les deux mamelles de la France*"¹⁸. Mais il n'y a pas que cela dans cette phrase de Sully ; au lendemain des guerres de religion, où tout le monde avait délaissé son enracinement économique pour faire la guerre, il les réenracine, il les ramène aux réalités économiques qui sont les conditions de la paix ; et, à partir de là,

¹⁸ Duc de SULLY (1560-1641),

l'essor a pu reprendre. Notre monde moderne est parti de là : Sully, Henri IV, Louis XIII, Richelieu, Louis XIV, Colbert... qui ont fait ce prodigieux essor, fondé non sur le "enrichissez-vous" de Guizot, mais sur le retour à l'enracinement et sur son développement.

Et ça ne tient pas à l'époque ! quinze siècles auparavant, lorsque la république romaine est déchirée par la guerre civile et l'oisiveté, Auguste rétablit l'ordre en renvoyant les Romains à la terre pour se constituer des patrimoines. Et pour cela, il mobilise toutes les énergies, y compris les culturelles, Virgile et Horace.

C'est dire que cela correspond à une permanence : la reconstitution des patrimoines, accompagnée de l'exemption fiscale comme mesure d'incitation. Et cette forme d'économie résoud pratiquement tous les problèmes qu'on nous dit insolubles aujourd'hui. Le travail de la femme a toujours existé ; la séparation entre la femme qui travaille et la femme au foyer se résoud très simplement dans le fait de la femme qui travaille au foyer ! Et le rythme normal qui a fait la richesse, c'est lorsque l'homme et la femme travaillent ensemble, la femme étant le plus souvent "*la patronne*" ! Cela suppose une politique qui favorise ces entreprises, une politique qui voit d'un bon œil se constituer de nombreux patrimoines familiaux,

Revenons aux prélèvements fiscaux. Aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, le maximum des prélèvements obligatoires n'atteignait pas 15% ; et déjà Richelieu disait qu'"*avant de saigner le peuple extraordinairement, il fallait saigner les Grands*". On nous dit pour justifier les 47% d'aujourd'hui, que l'Etat a beaucoup plus de charges. Ce qui grève tellement le budget de l'Etat, c'est l'éducation, la santé, l'assistance aux pauvres ; mais ces trois postes étaient couverts par l'Eglise et par les initiatives privées ! Avec les 10% de la dime, l'Eglise assurait l'éducation des petits et des grands, les hôtel-Dieu, l'assistanat aux pauvres... et avec une surabondance qu'on ne connaît plus (en guise d'hôpital, elle bâtissait les Hospices de Beaune !); parce qu'il y avait les saints, les congrégations, l'amour gratuit; c'est l'attention au plus pauvre et au plus faible qui produit le dynamisme le plus grand, St Vincent de Paul coûtait beaucoup moins cher que la Sécurité Sociale; et si la DDASS avait existé, il n'aurait jamais rien pu faire, il aurait été étouffé par l'imbrication,

l'encerclement des lois et règlements, que le premier travail économique de l'Etat consisterait à faire voler en éclat !

5) L'effort culturel pour remettre le regard à l'endroit

Le combat culturel et intellectuel a été très grand. On a jeté le mépris sur tout ce qui est la réalité familiale. Une très grande partie de la littérature à la mode au XIX^e siècle, du théâtre, puis du cinéma a tourné en dérision la charité et les institutions de charité, l'Eglise en tant que mère de la charité, les familles, le patrimoine familial... On a négligé de chanter, comme l'ont fait Homère ou Virgile, les vertus fondamentales sur lesquelles se fondait la Cité, et particulièrement l'économie.

Il y a une véritable guerre à mener, sans s'embarrasser de slogans idiots du genre : "*on ne fait pas de bonne littérature avec des bons sentiments*". On fait de la bonne littérature avec de bons auteurs, qui traitent avec talent de la réalité de l'homme. Rien n'est plus terrible que l'analyse des passions chez Racine, mais rien n'est en même temps plus éducateur ; rien n'est plus terrible que le regard de Molière sur tous les vices de l'humanité, mais rien n'est plus éducateur ; mais lorsqu'on les reprend avec le regard de Sartre, il n'en reste plus rien que le dégoût.

Sans cette purification, cet édification du regard, on ne peut pas repenser véritablement notre vie économique. Il ne peut y avoir de politique économique sans, d'abord, une politique culturelle. Elle conditionne tout, le moral autant que la morale, l'envie de bien faire, d'entreprendre. ... On ne forme pas des entrepreneurs avec Sartre, Boris Vian ou Hervé Bazin... ou alors on admet, ce qui est le pire, que les acteurs de l'économie n'ont pas à être cultivés, et on abandonne l'économie aux "brutes" qui font, du prix et qui broient les hommes !

BIBLIOGRAPHIE

- "Marxisme et révolution", Jean Ousset (éd. CLC.)
- "Le travail", Michel Creuzet et Jean Ousset (épuisé)
- « Le sens de l'histoire », Marcel Clément, NEL
- « Histoire de la pensée économique », Henri Denis, Puf.



ACTES DE CATHOLICITE

Baptêmes

Ont été régénérés dans les eaux du baptême :

- ❖ Sixte GUIRAUD, le 7 octobre, en la collégiale Saint-Just.
- ❖ Colomban JONCOUR, le 2 octobre, à Régnié-Durette.

Rappel à Dieu

Nous prions pour le repos éternel de :

- ❖ Marie-Claire ROSEAU, mère de l'abbé Frédéric ROSEAU et de Bertrand ROSEAU, décédée le 19 octobre dernier ; les funérailles ont été célébrées à Pélussin le 23 octobre.

Requiem aeternam dona ei Domine, et lux perpetua luceat ei !

ANNONCES PAROISSIALES

Servants de messe

Pour les garçons qui ont fait leur 1^{ère} communion.

- ❖ Répétition de 9h30 à 10h45, à la collégiale Saint-Just, les samedis **11 novembre**, 02 décembre et 03 février.

Des répétitions supplémentaires seront programmées pour les cérémonies spéciales.

A noter : samedi 15 juin, journée récréative des servants de messe à la Maison Padre-Pio.

Grands clercs

Pour les servants de messe lycéens, désireux d'approfondir leur formation et volontaires pour encadrer les plus jeunes.

- ❖ Quoi ? messe, topo, détente, dîner.
- ❖ Où ? à la Maison Padre Pio de 18h30 à 22h.
- ❖ Quand ? les vendredis **10 novembre**, 1^{er} décembre et 02 février.

Catéchisme pour enfants

De la Moyenne Section au CM2, le mercredi de 9h30 à 10h30 (sauf vacances scolaires ou exceptions), à la Maison Padre-Pio.

Catéchisme pour collégiens

Le vendredi de 18h15 à 19h15 (sauf vacances scolaires ou exceptions), à la Maison Padre-Pio.

Catéchisme pour lycéens

Un mercredi sur deux (sauf vacances scolaires ou exceptions), de 18h30 à 19h30, à la collégiale Saint-Just.

Cours de doctrine pour étudiants

Cercle Saint-Alexandre : tous les troisièmes lundis du mois (sauf vacances scolaires ou exceptions), à 20h00 au 45 rue Vaubecour - 69002 Lyon + un déjeuner par mois le dimanche.

Abbé Lion (07 81 91 89 93)

Cours de doctrine pour adultes

Le premier jeudi du mois (sauf vacances scolaires ou exceptions), de 20h30 à 21h30, à la Maison Padre Pio.

Cours les jeudis **09/11**, 07/12, 11/01, 01/02, 07/03, 04/04, 02/05 et 06/06.

Abbé Giard (06 68 11 42 04)

Conférence sur l'art sacré

Le troisième jeudi du mois (sauf vacances scolaires ou exceptions), de 20h30 à 21h30, à la Maison Padre-Pio.

Thème de l'année : la sculpture chrétienne du XV^{ème} au XVII^{ème}.

Conférence les jeudis 16/11, 21/12, 18/01, 15/02, 21/03, 11/04, 16/05 et 13/06.

Abbé Sow (06 01 36 14 01)

Premier vendredi du mois

Les premiers vendredis du mois en période scolaire :

- matinée spirituelle à la Maison Padre-Pio (messe à 08h30, conférence à 09h45, heure sainte et confessions à 10h30, fin à 11h30).

Prochaines occurrences : 1^{er} décembre, 2 février, 5 avril, 3 mai et 7 juin.

- messe chantée à Saint-Just à 18h45, suivie de l'adoration eucharistique jusqu'à 22h00. Confessions de 20h00 à 22h00.

Rosaire pour la Vie

Le samedi 18 novembre à 10h30 à la chapelle de la Sainte-Vierge de la Basilique Notre-Dame de Fourvière.

Dates suivantes : 16 décembre, 20 janvier, 17 février, 16 mars, 20 avril, 18 mai et 15 juin.

AGENDA 2023-2024



- ❖ Vendredi 8 décembre : Messe solennelle et procession Fête de l'Immaculée Conception
- ❖ Samedi 9 décembre : Récollecion d'Avent pour messieurs
- ❖ Samedi 16 décembre : Récollecion d'Avent pour dames
- ❖ du 9 au 10 février : Pèlerinage nocturne pour la France à Fourvière
- ❖ Mercredi 14 février : Mercredi des Cendres
- ❖ Samedi 9 mars : Récollecion de Carême pour dames
- ❖ Samedi 16 mars : Récollecion de Carême pour messieurs
- ❖ du 24 au 31 mars : Semaine Sainte
- ❖ Dimanche 5 mai : Professions de Foi
- ❖ 18, 19 et 20 mai : Pèlerinage de Pentecôte
- ❖ Dimanche 2 juin : Premières Communions et Fête-Dieu
- ❖ 8, 9 et 10 juin : Pèlerinage des mères de famille à Cotignac
- ❖ Samedi 22 juin : Kermesse et dîner paroissiaux

Bulletin Périodique Communicantes

Edition et impression

FSSP Lyon : 1 chemin de la Petite
Champagne 69340 Francheville.

Directeur de la publication

Abbé Paul Giard.

Responsable de la rédaction

Abbé Paul Giard.

Prix de vente : 1 euro.

Dépôt légal : Novembre 2023.

ISSN : 2551-7031

❖ DONS REGULIERS PAR VIREMENT AUTOMATIQUE

La Fraternité Saint-Pierre vit exclusivement du produit des quêtes et des dons. Si vous souhaitez l'aider régulièrement, remplissez l'ordre de virement ci-dessous et transmettez-le, dûment rempli, à l'établissement bancaire tenant de votre compte. Si vous désirez recevoir un reçu fiscal¹, n'oubliez pas de nous communiquer une copie du présent ordre. Merci d'avance de votre générosité.



1. Soixante-six pour cent - 66% - du montant de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

ORDRE DE VIREMENT

Je, soussigné (nom, prénom)
titulaire du compte : vous demande de bien
vouloir virer, le de chaque mois, la somme de €

à compter du/...../..... (inclus) jusqu'à nouvel ordre ou jusqu'au/...../.....
(inclus).

sur le compte dont les coordonnées figurent ci-après :

Bénéficiaire : Fraternité Saint-Pierre - 1, ch. de petite Champagne 69340
Francheville

CL BESANCON BP07234

IBAN : FR55 3000 2010 4200 0007 9277 F40

BIC : CRLYFRPP

Date et signature :

DON EN LIGNE : dons.fssp.fr/lyon

Faire un
don en ligne !



en scannant ce code
vous serez redirigé vers le site
de don en ligne de la fssp





Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre

Maison Saint-Padre-Pio

1, chemin de petite Champagne

69340 Francheville

☎ 04 81 91 85 90

🌐 www.communicantes.fr

Abbé Paul Giard - Chapelain

☎ 04 81 91 85 91 Mobile : 06 68 11 42 04 Courriel : abbe@giard.fr

Abbé Hubert Lion - Vice-Chapelain

☎ 04 81 91 85 93 Mobile : 07 81 91 89 93 Courriel : abbe.hubertlion@gmail.com

Abbé Jean-Cyrille Sow - Vice-Chapelain

☎ 04 81 91 85 94 Mobile : 06 01 36 14 01 Courriel : sowjc@yahoo.fr

Abbé Donatien Viot - Vice-Chapelain

☎ 04 81 91 85 92 Mobile : 06 72 77 18 60 Courriel : donatienviot@yahoo.fr



COLLEGALE SAINT-JUST – 39-41 RUE DES FARGES – 69005 LYON

Dimanche et jour de précepte

- 08h30 : Messe lue en rit lyonnais avec prédication
- 10h00 : **Grand'messe**
- 18h30 : Vêpres et Salut du Saint-Sacrement, *sauf vacances scolaires*
- 19h30 : Messe lue avec prédication

Du lundi au jeudi, hors vacances scolaires

- 18h45 : Messe lue, *17h45-18h30 confessions*

Le vendredi, hors vacances scolaires

- 07h00 : Messe lue
- 18h45 : Messe lue, *17h45-18h30 confessions*

Le samedi

- 11h00 : Messe lue, *9h45-10h45 confessions*



MAISON SAINT-PADRE-PIO

Du lundi au vendredi : 08h30 Messe lue, hors vacances scolaires